

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.
Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : L'activité économique de la Belgique pendant le mois de septembre 1927. — Informations relatives à l'étranger. — Statistiques : Emission de capitaux des entreprises industrielles et commerciales en septembre 1927.

L'ACTIVITE ECONOMIQUE BELGE

PENDANT LE MOIS DE SEPTEMBRE 1927 (1).

Situation générale.

Le mois de septembre est le onzième de la première année de stabilisation. On peut affirmer que, depuis bien des semaines déjà, les questions de change ont complètement disparu du cycle des préoccupations du grand public pour rentrer dans le domaine des arbitragistes. Les fluctuations infimes du belga, dans les limites étroites des gold points, ont perdu tout intérêt et toute signification aux yeux des non initiés. On continue cependant à accueillir avec satisfaction les achats de métal jaune effectués par la Banque Nationale de Belgique. En septembre, ils se sont élevés à 81 millions environ (2). La nouvelle charte de la Banque d'émission de la colonie, la **Banque du Congo Belge**, soumise à l'approbation du Conseil colonial, permettra à cette dernière d'appuyer indirectement le rôle monétaire de la Banque Nationale de Belgique. En effet, son encaisse devra s'élever à 40 p. c. de la circulation de billets dans la colonie et comprendre 50 p. c. d'or et 50 p. c. de devises.

Mais il est à prévoir que la question de l'encaisse elle-même, si importante soit-elle, perdra peu à peu son intérêt pour la masse: l'absence, pour le gros public, de toute préoccupation monétaire est un heu-

reux indice dans un pays qui n'est pas, comme Londres, un centre financier mondial.

La paix monétaire nous a remis en face de réalités dont on avait quelque peu perdu de vue l'importance.

Il est actuellement certains problèmes à résoudre sur lesquels nous ne pouvons qu'attirer rapidement l'attention et qui doivent réclamer toute la volonté de résurrection de la nation.

Le Traité de commerce à conclure entre la Belgique et la France est un de ces points délicats. Les pourparlers interrompus pendant la rédaction du Traité de commerce franco-allemand ont repris à Paris. Il semble bien que la convention franco-allemande a péniblement surpris l'opinion belge, par les répercussions qu'elle peut avoir sur le traité en cours. Mais il vaut mieux s'abstenir de commentaires hâtifs sur une question qui doit être laissée aux spécialistes et qui met en présence les intérêts économiques les plus contradictoires et, souvent même, unis à des questions purement politiques.

D'autres problèmes qui sollicitent l'attention de la Belgique ne peuvent être résolus par elle seule: ils ont, dirons-nous, une portée mondiale. Nous voulons parler de la crise charbonnière, de la crise allumetière et, dans une moindre mesure, des difficultés de l'industrie chocolatière.

Le monde ne consomme plus autant de charbon qu'il en produit, c'est indéniable: il est non moins certain qu'aucun pays, fidèle au nationalisme économique, ne veut renoncer à son industrie houillère ou consentir à sa diminution, et l'Espagne nous en fournit un bon

(1) Cfr. *Bulletin* n° 12, vol. II, du 24 septembre 1927, p. 301.

(2) Le 22 octobre, par le steamer « Anversville », sont arrivés à Anvers, à destination de la Banque Nationale, 289 kilogrammes d'or des mines de Kilo-Moto (Congo belge).

exemple (1). En attendant, les stocks s'accumulent, le chômage des mineurs renaît en Angleterre, malgré le **dumping** pratiqué en Belgique, en concurrence avec les exportateurs de charbon allemand et français. Il n'est pas déraisonnable de craindre que l'on s'achemine à nouveau vers une crise analogue à celle qui sévissait à la veille de la grève anglaise; celle-ci, à part l'épuisement des stocks, n'a rien résolu. Les charbonniers belges étudient des mesures, tout au moins de préservation immédiate, avec le ministre de l'Industrie et du Travail.

L'on doit également accorder une sérieuse attention à la crise de l'industrie allumetière. Cette dernière, on le sait, a vu doubler, depuis la guerre, sa capacité de production. La santé monétaire du pays a enlevé à cette industrie ses débouchés artificiels; on accuse également l'établissement de droits d'accises élevés en Angleterre, le principal client pour les allumettes belges, et l'action du puissant trust: la **Svenska**. Toujours est-il que le chômage sévit dans cette industrie et que les immobilisations coûteuses, faites depuis la guerre, sont loin d'être assurées de l'avenir.

Enfin, les chocolatiers ont également exposé au gouvernement une situation pénible, due à la perte de débouchés.

La Belgique a exporté 1.272.000 kilogrammes de chocolat au cours du premier semestre 1927, contre 1.353.000 kilogrammes pendant les six premiers mois de 1926.

Ces exportations se répartissent comme suit:

	1 ^{er} semestre 1926 Kg.	1 ^{er} semestre 1927 Kg. (2).
Pays-Bas	313.000	297.000
Egypte	155.000	76.000
Maroc	81.000	32.000
Tunis	38.000	—
France	55.000	40.000
Total pour l'ensemble des pays	1.353.000	1.272.000

L'industrie de la construction mécanique qui, elle aussi, suivant l'opinion de bons juges, est suroutillée ou mal équilibrée, traverse une période peu prospère, les industries similaires des autres pays étant dans le même cas et les marchés des pays neufs demeurant assez difficilement accessibles par suite de circonstances extra-économiques.

Ces problèmes, on le comprend, ne peuvent être résolus de façon superficielle et hâtive et ils exigent un esprit d'étroite collaboration entre les producteurs.

(1) Cfr. *Bulletin*, p. 79 et suiv.

(2) D'après le *Bulletin mensuel du Commerce spécial*.

Dans l'ensemble, le mois de septembre marque le même calme que ceux de juillet et d'août. Des indications de tous les points du pays montrent que le pouvoir d'achat, de la classe ouvrière et surtout des classes moyennes, s'étant réduit par suite du rajustement des prix, le commerce de détail traverse une période de malaise; celui-ci, dans certains domaines, est aggravé par une multiplication excessive des petits détaillants, dont l'élimination n'a pas été amenée par la stabilisation. Cependant, l'index des prix de détail n'a monté que bien faiblement au cours des derniers mois:

Juillet	790
Août	787
Septembre	794

La comparaison doit nécessairement être établie entre juillet et septembre.

D'autre part, l'indice des prix de gros marque une nouvelle baisse; si elle n'est pas importante, elle indique cependant que les prix de gros oscillent depuis un an autour d'un point fixe avec une légère tendance baissière:

	Indice général	Alimen- tation
1926 Septembre	859	881
Octobre	856	918
Novembre	865	933
Décembre	860	945
1927 Janvier	856	976
Février	854	965
Mars	858	952
Avril	846	954
Mai	848	979
Juin	851	989
Juillet	845	940
Août	850	921
Septembre	837	882

On observera tout particulièrement le mouvement des objets d'alimentation depuis juin 1927: après une période de hausse, l'indice est tombé en quatre mois de 989 à 882.

Une économie où les prix sont en baisse ne peut satisfaire les distributeurs qui voient se réduire la marge des profits; le contraste est, cette fois, très accusé entre la hausse incessante des années d'inflation, entraînant la négligence des acheteurs, ainsi que le gonflement des bénéfices apparents, et une stabilisation des prix qui réduit les bénéfices et incite les acheteurs à la modération, en même temps, comme nous l'avons montré dans une chronique précédente, que renaît l'esprit d'économie:

Au cours du mois de septembre, l'accroissement net de l'épargne pure, à la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite, s'est élevé à 39,4 millions.

Cependant, la situation commerciale apparaît comme très saine; on en peut juger par le nombre des

faillites. Au 8 octobre 1927, il avait été prononcé, depuis le début de l'année, 355 faillites contre 505 pendant la période correspondante de l'année 1926.

La Bourse présente des aspects déroutants marasme de certains compartiments, « booms » dans d'autres: électricité, valeurs coloniales. L'argent demeure abondant en banque et les établissements de crédit belges sont nettement créditeurs de l'étranger. Cependant, au cours de la dernière liquidation, le taux des reports en Bourse, en fin de séance, a progressé de 9 à 25 p. c. Par contre, certaines valeurs, telles les actions privilégiées de la Société Nationale des Chemins de fer belges, restent en dessous de leur cours normal et sont achetées par l'étranger qui fait ainsi de judicieux placements à long terme.

Le Comité de liquidation du terme de la Bourse de Bruxelles étudie la possibilité d'effectuer les règlements au moyen d'un procédé de compensation. L'opinion, en général, est nettement favorable à cette réforme.

On sait que, dès leur origine, les chemins de fer belges ont servi, par leurs tarifs, la politique économique du pays, notamment l'expansion d'Anvers, port de transit par excellence. On n'a pas oublié que, dans la pensée de Charles Rogier, les chemins de fer belges devaient assurer au jeune royaume le trafic rhénan, dont il avait pressenti toute l'importance.

La Société Nationale des Chemins de fer belges s'inspire encore de ces directives: elle a pris une série de mesures destinées à ramener à Anvers une partie du trafic des charbons que lui avait enlevé Rotterdam; une réduction de 25 p. c. a été consentie pour les transports de charbons, expédiés en transit d'Anvers vers l'Allemagne et la Suisse par trains réguliers complets.

D'autre part, afin de réaliser des économies, la société étudie le remplacement des traverses en bois par des traverses métalliques et l'installation sur les trains de marchandises d'un système de freins automatiques qui, à lui seul, permettrait d'effectuer une économie de 35 millions par an. Les systèmes Westinghouse et Knorr sont tous deux à l'étude. Eventuellement, l'installation des freins Knorr se ferait au titre des Réparations. Signalons, à propos de ces dernières, qu'au cours du mois de septembre les commandes passées en Allemagne à ce titre se sont élevées à 36 millions de francs environ, dont 5 millions de francs pour des installations publiques.

La concentration.

Depuis le vote de la loi sur les fusions (3 juillet 1926) (1), la concentration et la rationalisation ont réalisé des progrès en Belgique. De même s'accomplit la transformation en sociétés anonymes de nombreuses entreprises privées.

L'aperçu qui suit, sans avoir la prétention d'être complet, donnera une idée suffisante du mouvement. Aux mois d'août et septembre, on a enregistré maintes transformations en sociétés anonymes d'anciennes sociétés en nom collectif. Voici la liste des sociétés anonymes ainsi créées:

	Capital
Tissage F. P. Wyers, Courtrai	2.000.000
S. A. Caves des Costières, Bruxelles	1.000.000
S. A. Verreries J. B. Gaasch	4.000.000
S. A. John P. Best and Co	5.000.000
S. A. Etablissements P. V. Van Havez	6.000.000
S. A. Dean, Divort and Little John, Ltd.	136.000
S. A. Ateliers Chabot et Jochmans	2.000.000
S. A. Anciennés usines Grimard et Cie	
S. A. Anciens Etabliss. H. Gausson et L. Ingas	1.050.000

Comme on le voit, ces transformations s'opèrent dans la petite et moyenne industrie. Elles ont affecté neuf entreprises sur un total enregistré de 102 entreprises nouvellement créées sous forme de sociétés anonymes. Il est à remarquer que dans certains cas la transformation s'est effectuée avec participation d'une entreprise plus puissante.

On enregistre également la liquidation d'un nombre assez important de sociétés anonymes en vue de fusionner avec d'autres établissements, la liquidation étant ici un acte juridique permettant les cessions d'actif et de passif.

Au total, en août et septembre, on a enregistré 26 liquidations de sociétés anonymes, soit en vue de fusion, soit après cessation d'affaires.

Voici les fusions enregistrées au *Moniteur belge* (actes des sociétés), en août et septembre:

Fusion de la société en commandite simple « Oswald Baert et Cie » et de la « S. A. Durmeland », à Lokeren;

Dissolution, rendue officielle, de la « S. A. d'Athus-Grivegnée » en vue de sa fusion avec la « S. A. des Aciéries d'Angleur et des Charbonnages Belges », sous la dénomination « S. A. d'Angleur-Athus »;

Fusion des sociétés en nom collectif « Danckaert-Fabry et Cie » et « De Graeve Frères », et formation de la « S. A. Passement Industrie »;

Fusion, par voie d'apport, des « Usines V. M. P. » avec la Société nouvelle « Aciéries Valère Mabillo », à Morlanwelz;

Fusion de la S. A. « L'Outillage Minier et Métallurgique » avec la S. A. « Le Petit Matériel Minier »;

Fusion de la société en commandite simple « Le Dourret et Cie » et de la S. A. « L'Est du Kwango », sous la dénomination de « Société Commerciale et Agricole de l'Est du Kwango »;

Fusion de la S. A. « Manufacture Générale de l'Ameublement », à Bruges, avec la Société congolaise à responsabilité limitée « Compagnie Industrielle des Bois du Mayumbe », capital 14 millions.

(1) Cfr. *Bulletin* n° 6, vol. II, du 13 août 1927, p. 158.

Signalons enfin que la Société hollandaise « Eerste Nederlandsche Maatschappij voor Grondstoffen voor de Hoeden-Industrie » a pris une participation d'un quart dans la Société « Couperie de la Durme » et que l'Amsterdamsche Bank a souscrit la moitié du capital.

Telles sont les fusions légalement enregistrées, mais là ne s'arrête pas le mouvement et il nous paraît utile de relever les simples pourparlers, même ceux voués à l'échec, pour permettre au lecteur de saisir un mouvement d'une importance primordiale, qui ne peut évidemment se développer sans résistances, nées à la fois de facteurs psychologiques et de difficultés techniques.

Des pourparlers sont très avancés au sujet de l'absorption des Verreries Bennert-Bivort par la Société des Glaces de Charleroi. La première continuerait ses fabrications de verre et entreprendrait celle des glaces minces.

L'industrie électrique est déjà très concentrée : on prévoit de nouveaux mouvements et, éventuellement, la participation de la Belgique à un cartel international. La Société Générale Belge d'Entreprises Électriques grouperait, dans une nouvelle société, les principaux producteurs de courant électrique. La Société d'Électricité de la Province de Luxembourg serait entrée dans le groupe de la Sofina.

Dans le domaine de la construction automobile, la publicité en faveur des « automobiles belges » montre que les producteurs nationaux renoncent, entre eux, à la concurrence.

En outre, les négociations entreprises dans un but de rationalisation par les deux principales firmes de l'industrie automobile belge, « Minerva » et « Fabrique Nationale d'Armes de guerre, S. A. », viennent d'aboutir à la conclusion d'une convention qualifiée par les signataires eux-mêmes de « pacte d'amitié ». Laissant à chacune des deux firmes une autonomie financière et son organisation propre, l'accord intervenu vise principalement à créer une communauté d'intérêts techniques et commerciaux. Elle tend à éviter à l'avenir l'étude et la mise sur le marché simultanément, par les deux entreprises, de modèles répondant aux mêmes besoins commerciaux et à délimiter le champ d'activité où chacune d'elles doit concentrer ses efforts. « Minerva » et « F. N. » mettront en commun leur documentation technique et le résultat de leurs études en vue de leur perfectionnement mutuel. Dans le domaine de la fabrication, elles envisagent de recourir aux mêmes sources d'approvisionnement et d'établir en commun certaines fabrications. La « F. N. » fabriquera les voitures à deux litres de cylindrée maximum ; « Minerva », les types plus forts. Au point de vue commercial, la répartition des modèles supprimera en Belgique la concurrence éventuelle et, à l'exportation, elle rendra possible un effort commun. Le programme que se sont assigné « Minerva » et « F. N. » est vaste, tout en restant concret ; sa réalisation peut être immédiate et contribuera à l'expansion de l'industrie automobile belge.

D'une manière générale, on constate une tendance des grandes banques de province à unifier les conditions des opérations, mais on peut dire que, très souvent encore, l'attitude d'une banque isolée fait échouer les efforts les plus sérieux ; les exemples récents ne manquent pas.

On annonce la fusion prochaine de la Banque du Pays d'Ath avec la Banque Agricole de Belgique.

Des bruits d'entente entre constructeurs de matériel roulant se précisent ; cette entente apparaît comme indispensable.

La fusion des Carrières de grès de Lustin avec les Carrières Wincqz, à Soignies, a été adoptée.

L'entente prévue entre les Carrières du Tournaisis est provisoirement abandonnée.

L'industrie charbonnière.

Dans l'ensemble, la situation demeure peu favorable et nous avons dit que les patrons charbonniers avaient fait une démarche auprès du gouvernement pour obtenir son appui. La production annuelle moyenne est de 25 millions de tonnes et la consommation de 33 millions, l'exportation étant de 5 millions, ce qui semble impliquer une importation nécessaire nette de 13 millions de tonnes. Mais, malheureusement, le problème se complique d'une question de qualité, certains charbons indigènes ne trouvant pas d'écoulement, de telle façon que les stocks s'accroissent. Fin août, ils atteignaient 1.352.000 tonnes, contre 1.160.000 en juillet (1). On se souviendra que, pendant la grève anglaise ils avaient complètement disparu. Au cours du mois de septembre, la production a atteint 2.278.000 tonnes, contre 2.273.000 en août. Le nombre d'ouvriers occupés a diminué.

En outre, les charbonnages français, allemands et anglais tentent un gros effort pour conquérir le marché belge. Les soumissions étrangères pour la fourniture à la Société Nationale des Chemins de fer ont montré toute l'importance qu'ils attachent à cette conquête. Comme le dit le *Times Trade and Engineering Supplement* : « Le marché belge du charbon a vu sa situation empirer au cours de la dernière semaine, les stocks ont augmenté et la concurrence étrangère est devenue plus vive. Il y a encore un symptôme plus grave : les dernières soumissions pour la fourniture du charbon à la Société Nationale des Chemins de fer ont montré que, même pour les charbons bitumineux, si l'on juge par l'importance des soumissions et la faiblesse des prix, les offres de l'étranger sont plus actives que jamais. Bien que, en dernière analyse, l'ensemble des commandes, 450.000 tonnes, ait été aux charbonnages belges, il est évident que l'industrie belge du charbon est exposée à une violente offensive de la part des grands exportateurs étrangers. Dans

(1) D'après les dernières données de la *Revue du Travail*, au 30 septembre, les stocks atteignaient 1.436.470 tonnes.

d'autres domaines, de grosses commandes de charbon britannique ont été passées. Les prix ont baissé de 10 francs par tonne environ et l'on parle de réduire le travail à quatre jours par semaine environ. »

En ce qui concerne les charbons industriels du bassin de Charleroi, la situation est mauvaise; les réductions consenties sur les prix n'ont pas fait diminuer les stocks.

Cependant, il faut tenir compte que la plupart des mines du bassin produisent des anthracites dont la demande est active en France et en Belgique. Les prix ont ici haussé de 5 à 10 francs la tonne.

La concurrence française est surtout sensible à la frontière; on a enregistré des arrivages de charbon anglais dans le Hainaut, ce qui ne s'était plus vu depuis bien longtemps.

Dans le bassin de Charleroi on n'envisage pas encore une réduction de la production, mais dans le bassin de Mons certains charbonnages ne travaillent plus que quatre jours par semaine, sauf ceux qui produisent les charbons à coke.

Les charbonnages limbourgeois n'ont pas été touchés jusqu'à présent aussi fortement que ceux des anciens bassins, en partie parce qu'il s'agit d'entreprises intégrées à un complexe métallurgique: Burbach, Aciéries de Micheville, Pont-à-Mousson, Forges et Aciéries de la Marine et d'Homécourt, Cockerill, Schneider, etc. De ce fait, ces charbonnages disposent de débouchés permanents et réguliers.

Dans le courant du mois d'août, la production de coke avait atteint le chiffre de 469.420 tonnes, le plus haut chiffre connu; la moyenne mensuelle de 1913 était de 293.583 tonnes seulement. Pour septembre, la production s'est maintenue. Le Syndicat des producteurs a prorogé pour septembre les prix de juin, juillet et août, qui, souvent, sont simplement des cotations nominales.

L'industrie métallurgique.

Le marché belge du fer et de l'acier est faible, dans l'ensemble, par suite de la concurrence étrangère, principalement en ce qui concerne les aciers. En fonte, la demande locale se maintient, pour les spécialités, malgré la concurrence française et allemande.

Comme au mois d'août, on compte 55 hauts fourneaux en activité sur 56.

Les firmes de construction mécanique, principalement celles s'occupant du matériel de ponts, sont à court d'ordres.

Dans la région du Centre, le volume des affaires est réduit et l'orientation générale est faible, les prix accusant un glissement lent et continu. Les carnets des principales usines métallurgiques sont encore suffisamment garnis; il n'en est pas de même des producteurs d'importance moyenne. On discute en ce moment des fournitures de rails à destination de l'Amérique du Sud.

Le marasme actuel de la construction du matériel roulant, qui compte sur plusieurs adjudications en

Colombie, paraît bien dû en partie à une abstention générale des acheteurs. Le rapport d'une société est caractéristique à cet égard: « Il semble qu'à l'égard de la Belgique, toutes les compagnies de chemins de fer du monde se soient concertées pour commander le moins de matériel possible; c'est là, constatons-le, une bien fâcheuse coïncidence. »

Signalons cependant que l'industrie belge de la construction de matériel roulant a remporté un succès en Afrique du Sud en enlevant la fourniture de 50 wagons pour le transport de fruits. La seconde offre, anglaise, dépassait de près de 50 p. c. les prix offerts par l'adjudicataire belge. Ceci laisse à entendre que le bénéfice de ce dernier sera minime.

On enregistre également une commande de 20 grues pour le port d'Anvers, de charpentes pour l'Argentine et de wagons de grand luxe pour la Compagnie Internationale des Wagons-Lits.

Cette crise, qui atteint la construction mécanique, pousse du reste à la spécialisation des entreprises, — spécialisation qui, le moment venu, constituera pour cette industrie un élément de force; on signale que dans la région de Mons, deux usines se spécialisent dans les machines frigorifiques et une autre dans les machines à ciment.

La situation des clouteries est peu active: la surproduction est marquante et la concurrence française et américaine entraîne du chômage partiel.

Les spécialités en tôleries sont toujours recherchées et des usines ont enlevé des commandes en Pologne. On enregistre aussi des commandes de tôle ondulée pour la Colonie.

Le travail des métaux est normal, mais les prix de la matière sont faibles, notamment ceux du zinc. Toutefois, la production se maintient.

L'industrie textile.

L'industrie textile est prospère en Belgique, comme du reste les industries dans lesquelles le finissage du produit est poussé loin et pour lesquelles les prix mondiaux ne sont pas comprimés par une concurrence inquiétante pour l'avenir. En général, l'exportation des usines textiles est active; dans les Flandres, on enregistre une multiplication des entreprises et un retour à l'industrie à domicile.

L'industrie cotonnière.

A la suite des informations reçues au sujet de la nouvelle récolte du coton en Amérique, le marché des cotons bruts a subi des alternatives de hausse et de baisse.

Nos filateurs utilisent principalement le coton des Etats-Unis, dénommé Amérique ordinaire, et celui des Indes, le premier étant recherché pour sa qualité, le second, pour son bon marché. Nos industriels ne consomment que peu de coton d'Egypte parce qu'il n'est produit, en Belgique, que peu de fil fin.

Voici d'ailleurs comment se sont réparties nos importations de coton brut ou égrené pendant les deux dernières années:

	1925		1926		1927 (8 premiers mois)	
	Tonnes.	1.000 fr.	Tonnes.	1.000 fr.	Tonnes	1.000 fr.
Congo belge	724	8.517	1.164	13.175	(1) —	—
Argentine	379	4.378	221	2.902	—	—
Brême	506	6.818	363	5.418	—	—
Egypte	743	10.181	869	13.707	(2) —	—
Etats-Unis	38.356	440.478	44.192	577.475	(3) 41.581	432.551
France	839	9.728	862	8.564	—	—
Grande-Bretagne	1.274	16.006	2.222	32.382	2.144	21.266
Hambourg	469	4.514	325	2.494	—	—
Indes britanniques	27.251	310.580	25.922	296.979	(4) 12.714	88.664
Pays-Bas	1.190	10.944	701	8.849	—	—
Totaux	71.731	822.144	76.841	961.945		

(1) 9.000 balles.

(2) 2.250 balles.

(3) 115.700 balles.

(4) 54.000 balles.

Les filatures de coton, nombreuses et importantes, se trouvent dans tout le Royaume et principalement dans la Flandre orientale et surtout à Gand; en dehors de cette ville, citons: Alost, Tamise, Audenarde, Renaix, Courtrai, Mouscron, Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Court-Saint-Etienne, Wauthier-Braine, Bousval, Forest, Obourg, Tournai, Leuze, etc...

Le 31 janvier 1925, il y avait en action, dans les filatures belges, 1.891.854 broches au lieu de 1.829.446 l'année précédente; à la même date, le nombre de broches en construction était de 44.872 pièces. Le nombre de broches en activité à la date indiquée était supérieur de 337.720 broches, ou de **24,22 p. c.**, aux 1.518.134 broches en action le 1^{er} mars 1914.

La *Textile-Belge-Revue* évalue approximativement comme suit la production totale:

	Kilos	P. c.
1913	51.000.000	100
1920	42.500.000	83,3
1921	34.795.000	68,2
1922	43.125.000	84,6
1923	47.050.000	92,2
1924	49.264.000	96,6
1925	55.200.000	108,2

Parmi les divers tissus de coton fabriqués en Belgique, il faut citer: les calicots, madapolams, shirtings et toiles unies de toute espèce et les tissus-toilette pour l'emballage, les coutils pour chemises, coutils et toiles pour stores, les toiles à voile et les tissus pour courroies; les flanelles, dimittes, molletons, pilous, moleskines, les couvertures et les torchons; les cotonnettes, vichys, les cotonnades, les printanières, les bukskins, et les étoffes à pantalons, etc.; les satins et satinettes pour doublures; les piqués, basins, damasés, courtpointes, nappes, serviettes, les châles, etc.; les velours de coton et, enfin, les cretonnes, indiennes et autres tissus imprimés.

Ajoutons que plusieurs centres où fleurit l'industrie cotonnière, et notamment Gand, se sont spécialisés dans la fabrication des tissus coloniaux, répondant ainsi aux besoins de notre Colonie.

Voici quel a été le mouvement commercial de l'Union économique belgo-luxembourgeoise en 1925 et 1926:

(Voir tableau page 71)

Si le nombre de broches a augmenté de quelque 20 p. c., le nombre des métiers à tisser a passé de 25.000 en 1914 à plus de 40.000 en 1927. La production de ces usines est considérable et, suivant leurs spécialités, elles doivent en exporter les quatre cinquièmes, les neuf dixièmes, voire même, en certains cas, l'entièreté.

Le grand nombre de tissages existants s'explique par la multitude des spécialités qu'ils fabriquent. L'attention du fabricant est retenue par tant de détails que, dans ces usines, le nombre de métiers ne dépasse qu'exceptionnellement 200; dans un grand nombre d'entre elles, la centaine n'est même pas atteinte.

Dans la région de Gand, où l'on n'enregistre aucun chômage, la situation de la filature de coton, pendant le mois de septembre, ne s'est guère modifiée. La marche est restée normale; grâce à des carnets d'ordres bien fournis; on a traité peu d'affaires nouvelles; en ce qui concerne les tissages, les mouvements de hausse et de baisse à New-York ont défavorablement influencé le marché des tissus et déterminé l'abstention des acheteurs.

Dans la région yproïse, l'étranger a fait de multiples demandes de prix et les commandes ont été nombreuses. Les demandes de l'intérieur du pays se raffermissent également. Dans la région d'Audenarde, les filatures de coton ont travaillé à double équipe pendant le mois de septembre et l'activité des tissages a été régulière.

Les commandes de l'étranger ont été abondantes, principalement au cours de la seconde quinzaine. Les stocks sont insignifiants; les collections constituées

	1925		1926	
	Importation	Exportation	Importation	Exportation
Coton brut	72.213	625	77.378	548
Coton blanchi et déchets	19.851	7.849	19.112	6.031
Fils de coton	2.925	10.807	3.225	8.059
Fils de coton pour vente au détail	310	1.019	336	894
Tissus de coton pur	2.862	20.623	2.732	24.784
Tissus de coton mixte	57	2.804	65	2.600
Articles divers en coton	678	6.891	629	7.092

par les anciennes usines s'écoulent régulièrement; quant aux petits tissages, ils travaillent tous à l'exécution des commandes reçues.

A Saint-Nicolas, des entreprises qui ne travaillaient que pour le pays commencent à s'occuper d'exportation. Par contre, à Roulers, la filature de coton commence à mettre en stock, les tissages ne passant leurs ordres qu'au fur et à mesure des besoins d'une clientèle hésitante.

A Termonde, l'industrie de la couverture de coton a été peu florissante pendant le mois écoulé, par suite des oscillations des prix de la matière et de l'abstention des acheteurs. Une usine, cependant, a son carnet de commandes garni jusqu'en mars 1928.

Les mouvements des prix du coton n'ont pas exercé d'influence sur le courant des affaires de la région de Renaix. Les commandes pour l'exportation sont régu-

lières, mais l'intérieur est plus réservé. Quantité de petits fabricants continuent à s'établir, en construisant une annexe à leur maison d'habitation, où ils installent quelques métiers leur permettant de travailler à façon, de sorte qu'actuellement la grande industrie voisine avec l'industrie à domicile.

L'industrie du lin.

En lins, les prix se stabilisent, mais demeurent fermes en prévision d'une faible récolte en Russie. La demande de tissus de lin est active en ce moment aux Etats-Unis par suite de la prospérité générale. Comme le fait remarquer l'*Economist*, de Londres, le lin est un produit de luxe dont la demande est essentiellement influencée par la situation économique générale.

Voici, d'après cette revue, la situation des plantations de lin :

	1926	1927	Pour cent en + ou -	Prévisions de récolte pour 1927 (tonnes)
	Acres	Acres		
France	58.266	58.912	+ 1	17.600
Hollande	34.000	27.000	- 20	6.800
Belgique	59.000	70.000	+ 25	29.000
Allemagne	56.000	90.000	+ 60	30.000
Latvie	160.000	175.000	+ 10	22.000
Esthonie	85.000	100.000	+ 15	12.000
Pologne	265.000	330.000	+ 25	73.000
Lithuanie	202.000	250.000	+ 25	45.000
Russie	3.258.000	?	-	200.000

Sur les 200.000 tonnes produites par la Russie, 170.000 tonnes seraient travaillées par l'industrie indigène, notamment par l'industrie paysanne.

Le tableau ci-dessous permet de se rendre compte que la quantité exportable de Russie sera réduite cette année.

Exportations de lin russe relativement aux ensemencements.

Campagne	Ensemencements en hectares	Exportation en tonnes
1922-1923	745.000	34.400
1923-1924	841.000	29.140
1924-1925	1.046.000	52.600
1925-1926	1.448.000	65.520
1926-1927	1.303.000	35.000

Voici le mouvement des importations et exportations de lin en Belgique :

	Importations		Exportations	
	Tonn.	Valeur	Tonn.	Valeur
1925 ...	151.417	228.764.000	20.927	264.797.000
1926 ...	171.570	365.171.000	26.087	288.735.000

On trouvera ci-dessous un tableau permettant de se rendre compte de l'importance de l'industrie linière belge. Ces données sont relatives à l'avant-guerre (1).

(Voir tableau page 72)

(1) Cfr. J.-P. Fontaine: L'Industrie textile, *Moniteur des Intérêts Matériels*, 29 septembre 1927.

	Filatures	Broches
Irlande	510.000	955.000
France	65	575.000
Bélgique	32	400.000 (1)
Russie	42	358.000
Autriche	26	290.000
Allemagne	34	277.000

(1) A Gand: 16 filatures et 250.000 broches.

Dans la région de Courtrai, le principal centre de rouissage, il règne une grande activité dans les fabriques de toile, les principaux acheteurs étant la République Argentine et les Etats-Unis, ce qui confirme pleinement ce que nous écrivions à propos de la consommation des toiles, produit de luxe.

La hausse des fils français au début de septembre a été l'occasion pour la Belgique d'un nouveau courant d'affaires. De même, les tisseurs ont pu recueillir des ordres à des prix en hausse de 10 à 15 p. c.

La presse belge a reproduit, il y a quelque temps, un article du *Grand Echo du Nord*, de Lille, signalant un nouveau procédé de rouissage du lin qui serait mis en application aux environs de cette ville.

Ce rouissage « artificiel », c'est-à-dire ne nécessitant plus l'emploi des eaux de la Lys, pourrait être appliqué partout en France et aurait pour conséquence principale, au point de vue de nos relations avec ce pays, la suppression du rouissage en Belgique de quantités très importantes de lins travaillées chaque année dans la **Golden River**, comme les Anglais appellent la Lys, pour le compte de la France.

Ce procédé n'est pas absolument nouveau; il est appliqué depuis plusieurs années dans le Courtrais. Cependant, l'on en est encore à la période des tâtonnements. Aucun procédé n'a été jusqu'ici scientifiquement étudié et expérimenté.

De plus, les acheteurs principaux de la Belgique, les Anglais, ne veulent à aucun prix — jusqu'ici — acquérir des lins non rouis dans la Lys.

Les filateurs français eux-mêmes, tout au moins ceux qui fabriquent le beau fil, n'y tiennent pas davantage.

En résumé, l'invention signalée n'est pas encore au point. De plus, le coût de l'installation, le prix élevé des machines de teillage et l'absence de main-d'œuvre qualifiée, indispensable malgré tout, permettent de considérer cette menace comme inexistante, pour le moment, envers le lin roui en rivière.

A Gand, la filature a enregistré, au cours du mois sous revue, un nombre assez conséquent d'ordres à des prix légèrement améliorés. Par contre, la situation des tissages de toile de Roulers est moins bonne qu'en août, surtout pour l'exportation. Différentes usines travaillent à effectifs réduits; plusieurs ont déjà dû arrêter le quart de leurs métiers.

L'industrie de la laine.

C'est une des plus importantes du pays. Voici,

d'après l'article cité plus haut, certaines indications statistiques qui permettront de s'en faire une idée exacte.

Si certains centres de la Belgique présentent une importance particulière pour la fabrication du drap, on peut dire cependant que l'industrie lainière belge s'étend à toutes les parties du Royaume; mais c'est à Verviers, favorisée par les propriétés spéciales des eaux de la Gileppe, que cette industrie a pris le plus d'extension: elle y occupe plus de 18.000 ouvriers et employés, utilise annuellement près de 30.000 HP., consomme 11 millions de mètres cubes d'eau et plus de 200.000 tonnes de charbon.

Une estimation fixe à plus de 100.000 le nombre total d'ouvriers employés dans l'industrie textile lainière belge.

Produisant fort peu de laine, la Belgique est, pour sa matière première, tributaire de l'étranger.

Pendant l'année 1926, nous avons importé 50.858 tonnes de laine en suint ou non complètement désuintée, valant 775.161.000 francs, contre 43.611 tonnes, valant 639.756.000 francs en 1925.

Nos deux principaux fournisseurs ont été l'Australie, avec 21.662 tonnes, et la Grande-Bretagne, avec 14.616 tonnes; puis viennent l'Argentine, avec 4.819 tonnes; la France, avec 3.636 tonnes, et l'Union sud-africaine, avec 1.808 tonnes; huit autres pays suivent, qui nous en ont fourni chacun des quantités inférieures à 1.000 tonnes.

En 1926, nous n'avons reçu que 1.214 tonnes de laines lavées à fond, blanchies et même teintées, et nous en avons exporté 8.480 tonnes, valant 308.339.000 francs.

La situation de la filature de laine est la suivante: laine peignée, 47 établissements, 350.000 broches, 5.000 ouvriers; laine cardée, 84 établissements, 450.000 broches, 9.000 ouvriers.

Voici, pour la région de Verviers, un relevé indiquant le nombre d'établissements, l'industrie qui s'y exerce, le nombre de machines ou de broches de filature qu'ils possèdent et le nombre d'ouvriers qu'ils occupent:

1. Nombre d'établissements s'occupant du lavage et carbonisage des laines..	22
Nombre de léviathans	90
2. Nombre de peignages	6
Nombre de peigneuses	275
Nombre d'ouvriers	1.350
3. Nombre de filatures de laine peignée..	10
Nombre total de broches de S. A. (1)	155.000
Nombre de broches à retordre	(2) 55.000
Nombre d'ouvriers	4.250
4. Nombre de filatures de laine cardée ..	40
Nombre total de broches	(3) 275.000
Nombre de broches à retordre	25.000
Nombre d'assortiments	375
Nombre d'ouvriers	3.100

(1) Approximativement, dont 145.000 environ travaillant seize heures par jour.

(2) Environ.

(3) Approximativement, dont 100.000 environ travaillant seize heures par jour.

5. Nombre de métiers à tisser	2.500
Nombre d'ouvriers et ouvrières occupés pour la fabrication des draps et étoffes, y compris les apprêts	4.750
6. Nombre de fabriques de laine artificielle	14
Nombre d'effilochage	
Nombre de carbonisage de chiffons	
7. Nombre d'établissements ne faisant que la teinturerie et les apprêts :	
Teintureries	11
Apprêts et presseurs	14

Les exportations de fils, pendant les deux dernières années, ont été de :

	1925	1926
Fils de laine cardée T.	4.080	3.993
Fils de laine peignée	5.214	5.713
Fils préparés pour vente au dét.	26	44
Totaux : Tonnes	9.320	9.750

D'autre part, la Belgique a encore exporté :

	1925	1926
Tissus de laine pure T.	1.917	1.864
Tissus de bonneterie	135	95
Châles et écharpes	12	44
Couvertures	81	58

Au cours du mois de septembre, tant aux marchés d'origine qu'au cours des ventes de Londres, le prix de la laine est resté ferme; à l'intérieur du pays, la matière accuse une légère tendance à la hausse. Le commerce et l'industrie verviétois accueillent cette stabilité avec satisfaction. Les usines ont des ordres en carnet pour quatre mois environ. On trouvera ci-dessous les données des conditionnements de Verviers et de Dison.

Conditionnement de Verviers.

Mouvement comparatif	Septembre			Cumul du 1 ^{er} janvier au 30 septembre		
	1925	1926	1927	1925	1926	1927
<i>Poids conditionnés, kg.</i>						
Laines, blousses, déchets lavés et carbonisés ..	1.120.932	1.311.972	1.689.717	8.376.799	8.955.976	12.773.978
Fils cardés	4.728	7.912	2.762	20.699	46.001	31.418
Laine peignée	185.274	185.189	136.605	645.806	809.498	885.605
Fils peignés	384.024	393.012	398.319	2.433.059	3.277.125	3.752.773
Simplement pesé, kg. ..	171.170	159.429	148.189	1.241.562	1.382.325	1.258.140
Totaux	1.866.128	2.057.514	2.375.592	12.717.925	14.470.925	18.701.914

Conditionnement de Dison	Septembre	
	1926	1927
Laines, blousses, déchets lavés	618.940	998.670
Fil cardé	13.420	25.060
Laine peignée	36.190	37.530
Fil peigné	146.320	147.320
Simplement pesé	67.860	78.980
	882.730	1.287.560

A Saint-Nicolas, les stocks sont nuls en tissage; en bonneterie, les stocks diminuent progressivement, la période sous revue étant celle des livraisons. Dans la région d'Eecloo, par contre, les stocks sont encore importants et l'on y enregistre un très faible chômage.

Dans la région de Péruwelz, la situation reste très bonne pour les filatures, tissages de laine et bonneteries. Les ordres sont abondants; certaines entreprises ont des commandes jusque février prochain.

A Audenarde, les filatures de laine font preuve d'une bonne activité.

En tissages, les ordres permettent d'alimenter régulièrement les métiers. Cependant, les fabricants ne sont pas satisfaits du courant d'ordres provenant de l'intérieur du pays: en général, l'industriel fournissant le marché national se plaint des concessions toujours plus grandes qu'il est obligé de faire à ses clients au point de vue du délai de paiement.

Dans la bonneterie de Leuze, il règne toujours une grande activité; cependant, certaines maisons se plaignent que les rentrées se font difficilement du côté des détaillants de l'intérieur. Ces quelques indications et le contraste, maintes fois accusé, entre la stagnation relative du marché intérieur et la prospérité des marchés extérieurs, confirment bien la diminution de la capacité d'achat des classes moyennes et populaires et un certain désarroi du commerce de détail en Belgique. La bonneterie belge trouve des débouchés en Hollande, au Danemark, en Finlande.

* * *

Les fabriques de tapis (Gand et Saint-Nicolas), jouissant de débouchés stables, voient leur situation se maintenir très favorablement. Les filatures de jute de Roulers marquent un certain ralentissement, sans devoir encore mettre en stock. La situation des tissages de jute demeure privilégiée.

Les renseignements que l'on possède sur l'industrie de la soie artificielle sont très favorables; une fabrique nouvelle vient de se créer.

Une firme française vient de créer à Neufchâteau une fabrique de dentelles exploitant la force hydro-électrique.

On le voit, dans son ensemble l'industrie textile reste prospère et ses produits constituent un des éléments principaux de la balance commerciale de la Belgique.

Industries du verre.

Le marché des verres à vitre soufflés reste stationnaire: les usines surproduisent dans des proportions notables et les prix restent peu rémunérateurs. Une verrerie a un stock d'une valeur de 3.600.000 francs. La situation est telle que de nouveaux arrêts de la fabrication sont à prévoir. Par contre, la verrerie mécanique a un bon carnet d'ordres, anglais principalement.

En gobeletterie, l'écoulement de la production devient de plus en plus malaisé et la situation est moins satisfaisante qu'il y a quelques mois.

Dans la glacerie, la situation reste satisfaisante malgré la concurrence des verres étirés et le développement de la fabrication dans les pays acheteurs. La dépréciation monétaire avait entraîné un développement extraordinaire des ventes. Actuellement, le contingent de la production est fixé à 75 p. c. de la capacité totale. Les Verreries Campinoises, à Lommel, filiale de la Société des Glaces de Sainte-Marie, d'Oignies, et des Verreries Belges, de Jumet, sont en activité depuis trois mois.

L'industrie de la pierre.

Dans les carrières du Tournaisis, le ralentissement des commandes, qui se faisait sentir depuis le commencement du mois, s'est fortement accentué, fin septembre. Cependant, les stocks sont nuls.

Dans la région de Mons, les exploitations de silex se développent depuis 1919 et depuis un an, principalement, sévit une sorte de fièvre d'exploitation.

En terres plastiques et sables, la situation est toujours la même. Il y a peu d'exportations vers la France et la mise en stock a été assez grande par suite de la grève des usines à produits réfractaires où le conflit entre patrons et ouvriers n'est pas complètement aplani, bien que le travail ait repris.

Dans les carrières de Soignies, les carnets de commandes sont insuffisamment garnis; on n'enregistre, toutefois, aucun chômage.

Tonnage des pierres expédiées en gare de Soignies.

	Pour l'intérieur			Pour l'exportation		
	Juillet	Août	Septembre	Juillet	Août	Septembre
	(En tonnes)					
Pierres brutes	1.234	1.302	1.538	285	233	269
Pierres sciées	1.981	2.296	1.987	2.051	2.227	1.654
Pierres taillées	1.220	1.258	1.140	738	770	994
Totaux	4.435	4.856	4.665	3.074	3.230	2.917
<i>Sous-produits:</i>						
Bordures et pavés	1.813	2.564	2.326	848	591	179
Moellons et pierrailles	2.679	8.148	7.014	249	20	172
Chaux	3.104	3.455	3.840	33	34	48
	7.596	14.167	13.180	1.130	645	399

L'activité des carrières de porphyre de Lessines est satisfaisante; il existe des stocks de macadam.

Les carrières de grès du Namurois ont obtenu des adjudications importantes et les fours à chaux sont en pleine activité pour satisfaire aux besoins saisonniers de l'agriculture. On signale dans les carrières des stocks assez importants de pavés de grande dimension.

Un groupement d'exploitations a obtenu en Hollande des commandes de 850.000 pavés et en France de 250.000 pavés.

Industries diverses.

Dans la région de Turnhout, l'industrie cigarière voit les demandes reprendre, en ce qui concerne l'intérieur du pays. Quant à l'exportation, la politique protectionniste adoptée par tous les Etats entrave les affaires. La Turquie, par exemple, a frappé les cigares d'un droit *ad valorem* de 900 p. c. Les Indes anglaises fabriquent actuellement elles-mêmes et l'Angleterre perçoit un droit de 14 shillings par livre. Les stocks

sont importants. Par contre, dans l'arrondissement de Grammont, le chômage continue à décroître et la plupart des fabricants sont suffisamment pourvus de commandes. A Hasselt, le marasme de cette industrie est complet.

Les couperies de poils sont fort occupées et commencent leurs expéditions vers l'étranger. Leurs stocks sont importants, comme toujours à cette époque de l'année.

L'activité des cimenteries de La Louvière reste très satisfaisante: si les débouchés vers la France se resserrent, l'accroissement de la demande des autres pays compense largement cette perte; les prix de vente et de revient sont stables.

A Tournai, la demande en chaux pulvérisée et en ciment naturel est très faible et les usines marchent dans des conditions défectueuses, aggravées par une concurrence acharnée qui supprime tout bénéfice sur les prix de vente.

En ciment artificiel, toutes les usines ont encore de la besogne pour leur pleine production. Par suite de la concurrence des marchés étrangers, les prix sont en baisse. La production est assurée pour plusieurs mois.

La saison briquetière a été favorable à Boom et si les stocks sont importants, c'est que les livraisons se font suivant les convenances particulières des pays importateurs. Les principaux sont l'Angleterre et l'Amérique. Les expéditions se font tout spécialement par l'intermédiaire du Lloyd Royal Belge et de l'Union Commerciale pour l'Exportation de Matériaux de Construction.

Les tuileries de la région de Tongres écoulent une partie importante de leur production vers l'Angleterre.

L'activité de l'industrie du bâtiment est réduite dans une grande partie du pays par suite du fait que les travaux publics sont provisoirement arrêtés. Nombre d'entreprises, créées ou agrandies pour faire face aux besoins de la restauration du pays, se trouvent de ce fait dans une situation peu favorable.

A Bruxelles et sur le littoral, l'activité du bâtiment est cependant assez forte: les nouveaux quartiers de Bruxelles se développent rapidement et on y transforme dans le Centre de nombreux immeubles commerciaux. Certaines stations balnéaires se couvrent très rapidement de nouvelles résidences.

Dans la plupart des villes de province et autour des charbonnages de la Campine, on enregistre la construction de nombreuses maisons ouvrières, par l'intermédiaire des sociétés de crédit.

L'industrie de la gélatine bénéficie de nombreuses commandes de l'étranger; les stocks ont disparu.

La crise du meuble persiste à Nivelles, Grammont et Malines. Dans cette dernière ville, les patrons ont déclaré un **lock-out**.

Dans l'industrie des allumettes, certaines usines chôment trois jours par semaine.

Les papeteries de Malmédy traversent une période de prospérité.

Il en est de même des tanneries de cette région, qui enregistrent beaucoup de commandes allemandes. Les tanneries de Soignies travaillent sans chômage.

A Tournai et à Péruwelz, la situation est moins brillante et certaines usines ont réduit leur production d'un tiers. Les ouvriers ont accepté une diminution des salaires de base.

Commerce de banque.

En province, dans différents centres, la concurrence entre les banques reste acharnée. On peut noter que les établissements de crédit les plus importants essaient, souvent sans succès, d'amener une unification des conditions et notamment la régularisation du taux des dépôts, qui reste trop élevé: on enregistre parfois une différence de 1 p. c. sur le taux des dépôts pratiqué à Bruxelles. La clientèle des spéculateurs en Bourse a une tendance à s'accroître, alimentée par des éléments manquant totalement de préparation et attirés par le redressement des cours. Les paysans sont également attirés vers ces placements: les jours de marché et à l'occasion de la vente des récoltes, les ordres de Bourse reçus par les banques et les nombreux agents de change sont très importants. Les placements à revenu fixe sont encore délaissés; on constate cependant un allongement du terme des dépôts.

On signale la création, par un groupe d'industriels et d'entrepreneurs, d'une petite banque au capital de 500,000 francs: de telles créations ne peuvent être accueillies qu'avec réserve.

Par contre, la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite a créé un Comptoir Agricole à Malmédy.

Agriculture et industries dérivées.

La Belgique est, sans conteste, un pays industriel et c'est ce genre d'activité qui lui donne sa réputation mondiale. Cependant son agriculture est puissante et en état de développement constant. Il y a quelques années, on était près de céder à la tentation dangereuse d'essayer de rendre le pays indépendant de l'étranger en ce qui concerne son ravitaillement en blé, dont la production est fortement déficitaire. Actuellement, grâce à l'action du **Boerenbond**, la puissante association coopérative de paysans catholiques, une politique plus réaliste est mise en application; on s'efforce de cultiver sur le petit territoire très fertile du pays des produits chers: des primeurs, des volailles qui s'exportent à Londres, en Hollande et en Allemagne. La **Compagnie belgo-anglaise des Ferry-Boats** (Harwich-Zeebrugge) assure une grande partie du trafic en produits agricoles, avec la ligne Anvers-Tilbury.

Il convient de signaler tout particulièrement l'expansion formidable du commerce et de l'exportation des œufs en Belgique. On sait que le troupeau de volailles, qui s'élevait à 12 millions de têtes en 1913, fut réduit à 4 millions environ au lendemain de la guerre. L'action du ministère de l'Agriculture et du **Boerenbond** a fait passer à 20 millions le chiffre du

cheptel avicole. En même temps, une sélection sévère augmentait le rendement individuel. Les volailles de races anglaises et américaines (leghorn blanche, wyandottes) ont joué ici un rôle important. Cependant les races indigènes se sont maintenues et principalement la célèbre race à chair blanche qui fournit le « poulet de Bruxelles » (**Coucou de Malines**) et dont l'engraissement et l'exportation constituent une industrie florissante dans la région flamande de Puers, Londezeel, etc.

Dans les environs de Renaix, on se livre sur une grande échelle à l'élevage des poules pondeuses, dont les œufs sont vendus à des grossistes qui les expédient en Angleterre. Il en est de même dans la région de Courtrai, où l'incubation artificielle est très développée. On y signale une couveuse de 21.000 œufs ayant, au cours de la dernière saison, reçu 300.000 œufs. L'exportation des œufs dépasse fortement 250 millions de francs pour les huit premiers mois de l'année.

Exportation-importation des œufs (1).

	EXPORTATION		IMPORTATION		Excédent des importations aux exportations	
	Nombre de pièces	Valeur en francs	Nombre de pièces.	Valeur en francs	Nombre de pièces	Valeur en francs
1925	215.987.553	132.334.273	34.811.601	18.934.687	181.175.952	113.999.586
1926	405.552.038	309.055.298	8.591.412	6.183.332	396.960.626	302.871.966
1927 (8 pr. mois)	349.018.000	268.099.000	6.712.000	4.734.000	342.306.000	263.365.000

On signale également le développement de l'exportation vers l'Angleterre du poussin d'un jour, le **one day chicken**.

La culture de la betterave à sucre constitue une des occupations principales du paysan belge, et elle s'accommode admirablement du système des cultures rotatives et de l'élevage du cheval de gros trait, si important pour le pays. Cette culture s'étend dans tout le pays, même dans la région des dunes du littoral, ce qui y a entraîné la construction d'une sucrerie.

Le centre de l'industrie sucrière est situé à Tirlemont, où se trouvent de fortes usines. Les derniers sucres disponibles y ont été vendus ce mois à destination de l'Angleterre, à des prix peu rémunérateurs, par suite de la situation du marché de New-York et de la crise cubaine.

Voici les cours pendant le mois de septembre:

	Le 1 ^{er}	Le 15	Le 30
Sucre brut disponible	235	233	230
Sucre cristallisé	277	266	262

	Août		Octobre-août	
	1927	1926	1926-1927	1925-1926
Production ..	14	32	233.274	332.137
Consommat..	14.575	6.800	159.691	161.059

La campagne 1927-1928 va commencer: certaines sucreries travaillaient déjà au 1^{er} octobre. Les rendements paraissent inégaux dans le pays, en ce qui concerne le développement et la teneur en sucre. Cependant, comparativement aux années précédentes, il reste acquis une plus-value que les chiffres ci-dessous mettent en évidence:

ANNÉES	Dates	Poids moyen de la betterave sans feuilles	Sucre p. c. grammes betteraves	Sucre par plante	Quotient de pureté	Rendement à l'hectare	Feuilles p. c. de racines
1920-1921	28-9	560	17,0	95,20	89,5	28.100	92
1921-1922	28-9	458	17,9	81,98	91,4	25.400	68
1922-1923	27-9	530	16,5	87,45	88,6	27.200	119
1923-1924	26-9	476	17,0	80,92	88,5	26.700	105
1924-1925	29-9	571	16,3	92,94	89,1	30.200	112
1925-1926	28-9	632	16,0	101,12	86,8	30.500	115
1926-1927	27-9	551	15,16	83,63	87,8	25.500	144
1927-1928	26-9	596	15,97	93,58	87,7	—	123

(1) Cfr. **Léopold Frateur**, *Etat actuel et possibilités de développement futur de l'agriculture et de l'élevage en Belgique*.

(Bulletin n° 10, vol. I, 2^e année, p. 237.)

Il est à remarquer que cette année, les cultures de betteraves couvrent 70.632 hectares, contre 61,755 en 1926.

Dans la région de Huy, les prévisions sont favorables; il en est de même dans le Namurois, le Nivellois, dans la région de Tongres, Courtrai, Ath, Péruwelz, Hasselt, malgré des prévisions antérieures défavorables.

Par contre, on se plaint des rendements, à Gand et à Audenarde (teneur en sucre insuffisante). Dans les Polders, l'arrachage sera pénible, par suite des pluies qui ont alourdi le sol.

D'importantes quantités de betteraves sont achetées pour être expédiées en France. Les droits d'entrée élevés qui frappent les sucres dans ce pays permettent aux sucreries françaises d'offrir aux cultivateurs des prix élevés.

La récolte des pommes est en général satisfaisante, mais la pluie a nui à leur arrachage et à leur conservation.

Il en est de même pour les avoines tardives des régions hautes (Neufchâteau, Namurois) ainsi que pour les froments.

Les résultats de la campagne maraîchère (Malines, Louvain) ont été favorables; cependant ils furent meilleurs en 1926, le temps très pluvieux de 1927 ayant occasionné des pertes (fermentation, germination, etc.). A Louvain, les exportations de légumes conservés vers les pays d'outre-mer ont été assez intenses. Le marché intérieur se ravitaille actuellement, mais le courant d'achats est influencé par les stocks constitués l'an dernier par les grossistes et détaillants, lors de la dépréciation monétaire.

Les récoltes de pommes et de poires sont abondantes et les cours des fruits sont peu élevés. Dans le pays d'Alost et de Termonde, les récoltes d'oignons ont été favorables. Cette culture constitue une spécialité de l'endroit et fait l'objet d'un mouvement d'exportation vers l'Angleterre, par wagons entiers (ferry-boats).

L'humidité, en maintenant les pâturages en bon état, est éminemment favorable à l'élevage et à l'engraissement du bétail. Le maintien du bétail en pâture permet de réaliser des économies en fourrages comprimés.

Les cultures de plantes-racines promettent de beaux rendements.

La récolte du tabac est terminée et a été très satisfaisante; elle est achetée, pour une grande partie, par une puissante maison belge et écoulée pour le reste par des syndicats de producteurs.

Les prix élevés du lin, qui vient d'être arraché,

incitent les producteurs à prévoir pour la saison prochaine une augmentation des emblavures. De leur côté, de nombreux fabricants s'efforcent d'obtenir des terres en location pour l'ensemencement prochain. Dans la région de Courtrai, on offre jusqu'à 5.000 fr. de location à l'hectare.

La paille de lin est bonne, mais le poids en graines est au-dessous de la normale.

Les emblavements en chicorée ont été moindres que de coutume, cette culture ayant été délaissée en faveur de celle des betteraves. En outre, le temps n'a pas été propice au développement des racines.

Le marché des cossettes de chicorée présente assez d'animation. On cotait, fin septembre:

Disponible 1926, wagon Roulers, 133 fr. les 100 kg.;

Disponible 1927, wagon Roulers, 142 fr. les 100 kg., sans vendeur.

Ce marché est toujours très spéculatif, comme celui des houblons.

Dans la meunerie (Louvain), le courant d'affaires demeure restreint, les meuniers se réservent et n'achètent que les quantités à travailler de suite, par suite des tendances à la baisse au Canada et aux Etats-Unis. L'industrie de la brasserie n'a effectué, en septembre, que des ventes assez restreintes, par suite du mauvais temps. Les prix des houblons sont en baisse, par rapport à l'an dernier, de 40 p. c. pour les houblons étrangers et de 20 p. c. pour les produits belges.

On se rend compte que l'agriculture traverse une période prospère. Aussi les paysans font-ils des économies qu'ils placent souvent dans leur fonds. Au cours d'une vente mobilière qui a eu lieu à Hoerebeke, près d'Audenarde, le prix moyen de la terre, par hectare, a dépassé 80.000 francs.

L'action du Boerenbond doit être signalée comme cause de cette prospérité, ainsi que l'électrification des campagnes qui, par l'emploi de petits moteurs et de la traite artificielle, permet de suppléer à la main-d'œuvre insuffisante.

Pendant le mois d'août, le rendement de la pêche a été inférieur à ce qu'il était en 1926, par suite d'une baisse des prix du poisson. La pêche aux harengs, médiocre en août, s'est améliorée en septembre. On reproche parfois aux armements de pêche à vapeur de vendre en Angleterre deux pêches sur trois, en moyenne, et d'obliger ainsi les saurisseurs et les consommateurs de poisson frais à importer du poisson hollandais et allemand.

CHRONIQUE DE LA CONCENTRATION.

Un cartel du sucre en Tchécoslovaquie (1).

L'assemblée plénière des fabricants de sucre tchécoslovaques a eu lieu récemment à Prague. Ils ont signé un cartel, conclu pour dix ans; le Conseil en a été muni d'amples pouvoirs l'autorisant à empêcher la construction de nouvelles sucreries; il a, en même temps, reçu les directives nécessaires pour les prochaines négociations internationales. La production sucrière tchécoslovaque sera contingentée entre les diverses entreprises.

Concentration des sociétés d'assurances en Allemagne.

Des fusions se sont produites en Allemagne entre certaines compagnies d'assurances, dans le but de pratiquer l'échange des procédés et d'augmenter le nombre des transactions à l'étranger.

Le **Stuttgarter Verein** et la **Stuttgart-Berliner**, sociétés anonymes à Berlin, viennent de fusionner avec l'**Allianz-Versicherungs A. G.**, à Berlin. Sous le nom de **Allianz und Stuttgarter Verein Versicherungs A. G.**, la Société Allianz portera son capital de 30 à 60 millions de marks. Le siège social sera fixé à Berlin.

La **Stuttgart-Lübeck Lebensversicherungs A. G.**, la **Stuttgarter Lebensversicherungsbank A. G.**, toutes deux à Stuttgart, et la **Bayrische Lebens- und Unfallversicherungsbank A. G.**, à Munich, ont fusionné avec l'**Allianz Lebensversicherungsbank A. G.**, à Berlin. Cette dernière portera son capital de 6 à 20 millions de marks et sera dénommée **Allianz und Stuttgarter Lebensversicherungsbank A. G.** Le siège social est transféré à Stuttgart.

On signale également la fusion de la **Brandenburger Spiegelglas-Versicherungs A. G.**, à Berlin, avec le groupe **Allianz**; des relations étroites unissaient déjà les deux sociétés antérieurement.

LA RATIONALISATION

DE LA PRODUCTION D'ENERGIE ELECTRIQUE EN GRANDE-BRETAGNE.

Nous avons exposé dans ses grandes lignes le projet de rationalisation de la production d'énergie électrique en Grande-Bretagne (2). Ce projet est devenu loi: **Electricity (Supply) Act 1926** et sous l'autorité de cette dernière, les « commissaires de l'Electricité » viennent de publier un plan de coordination de toute la région du sud-est de l'Angleterre. On sait que la

(1) Cfr. *Bulletin* n° 1, vol. III, 2^e année, p. 16.

(2) Cfr. *Bulletin* n° 5, vol. I, 1^{re} année, p. 122.

loi anglaise prévoit une organisation à deux degrés, les « commissaires de l'Electricité » ayant un droit étendu de contrôle sur les organisations régionales. Des projets analogues étant à l'étude en Belgique, nous croyons utile de donner quelques détails sur le plan actuel du **Central Electricity Board** (1).

Le projet vise à la rationalisation d'une région de 3.828 milles carrés et habitée par 11.392.000 personnes. Elle comprend le réseau de Londres, qui ne couvre qu'un trentième de la superficie totale, mais ravitaille une population de 8.200.000 habitants. La région comprend les villes de Canterbury, Folkestone, Douvres, Hastings, Brighton, Reading, Bedford, Peterborough, Colchester et Ipswich, à la périphérie, et la totalité ou partie de treize comtés.

Actuellement, il existe 165 producteurs agréés d'énergie électrique, mais, suivant le *Financial Times*, 80 p.c. de la zone ne sont pas encore électrifiés et la région aurait été découpée de façon à compenser, par la consommation de Londres, le coût des extensions dans le Nord, le Nord-Est et le Sud.

Il existe 135 centrales produisant pour la clientèle, et leur force varie de 50 HP. à 300.000 HP. Elles ravitaillent une superficie moyenne de 65 milles carrés. 17 centrales servent exclusivement à fournir le courant aux chemins de fer et aux tramways: Ces chiffres suffisent à indiquer l'état chaotique actuel de la production d'énergie électrique.

Le projet de la Commission réduira provisoirement de 135 à 30 le nombre des centrales et, en 1940, il en disparaîtra encore.

D'autre part, on construira trois nouvelles centrales. En 1940, il restera une centrale par 327 milles carrés, au lieu de 65 milles carrés actuellement.

108 centrales existantes seront muées en usines de transformation.

Dans le choix des centrales destinées à survivre, les commissaires ont tenu compte des frais de transport du charbon, de la facilité à se procurer de l'eau, de facilités techniques, de la densité de la population dans le voisinage et des possibilités d'extension.

Treize centrales existantes et deux des trois usines à construire seront exploitées directement par le Board.

Par la suite, une fois les trois grandes centrales construites, on réduira de 30 à 18 les centrales de la zone entière.

Les stations productrices seront reliées entre elles par un réseau à haute tension de 132.000 volts formant

(1) Cfr. *Bulletin* n° 1, vol. III, 2^e année, p. 1: **G. De Leener**: *L'Organisation de la production d'énergie électrique en Belgique*.

deux circuits, doublé d'un autre réseau de lignes secondaires à voltage plus faible, destiné à fournir le courant aux stations de distribution.

Le rattachement des centrales entre elles permettra d'utiliser effectivement une force de 245,175 kw., actuellement tenue en réserve, et représentant une installation de 3.700.000 livres sterling, pour le moment improductive. Les installations de réserve représentent 51 p. c. du total; elles seront réduites à 12 p. c.

On espère mettre le nouveau plan à exécution à partir du mois d'août 1928. L'établissement du système primaire de transmission coûtera 6.500.000 livres sterling environ. En outre, les transformations aux centrales absorberont 5.500.000 livres sterling d'ici à 1940. Au total, la mise de fonds sera de 30 millions de livres sterling. Mais on compte, d'autre part, que les économies annuelles réalisées par la fermeture des centrales en surnombre seront de plus de 1 million de livres sterling jusqu'en 1932; l'économie sera de 1.500.000 livres sterling par an, une fois le plan d'ensemble complètement réalisé.

Actuellement, selon des déclarations de sir John Snell, président de la Commission de l'électricité, la consommation annuelle de courant est de 1.516.000.000 unités et le rendement total est de 14 millions de livres sterling. Le prix moyen par unité est de 2,2 d., mais il varie énormément selon les districts, s'élevant à 10 deniers dans certains d'entre eux, pour le courant d'éclairage. Pour l'électricité industrielle, le prix varie de 5 1/2 deniers à 1 denier et même moins. La rationalisation fera disparaître ces inégalités de prix, ou, tout au moins, les réduira considérablement, les rapprochant du chiffre de la moyenne actuelle. Après l'année 1940, une fois tous les aménagements effectués, et en supposant que les prix du charbon restent stables, il sera possible de ramener le prix du courant à 1 1/4 d., au lieu de la moyenne de 2,2 d. Pour parvenir à ce résultat, la consommation devra passer de 1.624.000.000 unités (1925-1926) à 5.994.000.000 en 1940-1941. La force des centrales sera alors de 2.461.000 kw.

Il convient de remarquer que, sauf dans les centres urbains, on fera usage, pour les lignes de transmission de fils aériens, les câbles souterrains coûtant trois fois plus cher. Mais en raison de l'amour profond et intransigeant de la population britannique pour la beauté et la noblesse des sites de la patrie, la disposition des pylônes se fera en tenant compte de la nécessité de ne pas déshonorer les paysages.

Le *Times* et le *Financial Times* approuvent ce projet important, sauf que le second journal estime que deux comtés, où se développent les fabriques de sucre de betterave, eussent dû être compris dans le nouveau secteur; que quelques-unes des centrales actuellement conservées eussent dû être également supprimées et qu'il eut été opportun de coordonner la production des centrales et celle des charbonnages du Kent.

LA CRISE CHARBONNIERE EN ESPAGNE.

L'Espagne est un des pays où, après-guerre, les tendances autarchiques se sont fortement développées par suite de l'extension temporaire de la production; dans des circonstances extraordinaires que le retour du monde à la paix n'a pas maintenues. Il en est ainsi notamment dans l'industrie charbonnière. Celle-ci, par suite de l'arrêt partiel des livraisons de houille anglaise, pendant la période 1914-1918, a pris un assez grand développement qui a amené la mise à fruit de nouveaux gisements. Lorsque l'Angleterre a pu reconquérir ses marchés, et notamment ceux de la péninsule ibérique, les entreprises industrielles espagnoles se sont adressées à leurs anciens fournisseurs, délaissant les producteurs nationaux, dont les combustibles étaient moins appréciés.

Il en est résulté une crise charbonnière très grave, les installations nouvelles demeurant sans emploi et la main-d'œuvre se trouvant réduite au chômage.

Cette situation fut le point de départ d'une agitation en faveur d'un protectionnisme intense, qui parviendrait à éliminer pratiquement, partout où c'était possible, le charbon étranger.

Au mois de mai 1926, cédant aux instances des producteurs de charbon, le gouvernement a promulgué un décret déterminant la proportion dans laquelle l'industrie pouvait importer et employer du charbon de pays étrangers, par rapport à ses besoins totaux.

Ce tonnage fut établi comme suit:

	Charbon importé.
Chemins de fer	15 %
Métallurgie	50 %
Sucreries, usines textiles, cimenteries, centrales électriques.	20 %

Les usines à gaz, les marines marchande et militaire étaient obligées de consommer du charbon espagnol exclusivement.

Les prix de vente étaient fixés par décret.

Le bénéfice de la mesure ainsi prise fut réservé aux producteurs de charbon syndiqués, les producteurs libres ne pouvant effectuer leurs livraisons, au prix déterminé, qu'après écoulement des stocks du syndicat charbonnier.

Les consommateurs de combustibles protestèrent aussitôt contre l'obligation d'employer une proportion donnée de charbon indigène.

Ce remède s'est, en outre, révélé insuffisant et la crise charbonnière a acquis une gravité telle que le gouvernement espagnol a de nouveau été sollicité d'intervenir: l'industrie charbonnière espagnole ne peut que végéter quand les circonstances sont normales et ne peut trouver une relative et passagère prospérité que lorsqu'une catastrophe paralyse ses concurrents: notamment pendant la guerre 1914-1918 et durant la grève anglaise.

Depuis le début de cette année, la crise était intense: sur les 30.000 mineurs des Asturies, 6.000 seulement

travaillaient normalement et 20.000 ne travaillaient que quatre jours par semaine; 4.000 hommes avaient été renvoyés et transportés ailleurs.

Le directoire s'est efforcé de trouver à cette situation une solution définitive et sur les propositions du Conseil National des Combustibles, il a signé le décret-loi du 4 août 1927.

Ce décret-loi consacre l'intervention de l'Etat dans la production charbonnière espagnole, de façon à supprimer, à titre provisoire, la libre concurrence.

La protection gouvernementale ne sera accordée qu'aux entreprises indigènes (1) qui la solliciteront. Il est, du reste, presque certain que toutes les houillères espagnoles y auront recours, puisque le décret a été pris à leur demande.

Le Conseil National des Combustibles pourra grouper les concessions pour rendre la production plus économique. « Le Conseil proposera la constitution de domaines d'exploitation plus avantageux en groupant, triant et, au besoin, en démembrant des concessions, pour constituer des unités d'exploitation à meilleur rendement. »

Le gouvernement interviendra en accordant, à l'occasion des fusions, des exemptions d'impôts et « des secours économiques directs et indirects pour ouverture de puits, mise en état des gisements, etc. »

Parallèlement aux fusions d'entreprises, l'Etat veillera à la constitution de groupements de consommateurs.

Par l'article 4, il est créé une Caisse des Combustibles de l'Etat, formée de deux sections qui fonctionneront indépendamment l'une de l'autre. « La première concerne les services et intérêts nationaux des combustibles solides, la deuxième, les services et intérêts nationaux des combustibles liquides. »

Les ressources de la première section seront fournies par le budget, par l'émission d'un emprunt spécial des combustibles nationaux, par le prélèvement de l'Etat sur les bénéfices que son intervention aura permis, par les recettes des douanes sur les charbons, coques et agglomérés, par un droit de 0,75 peseta par tonne de charbon, coke ou agglomérés importés par une nation n'ayant pas de droits de douane consolidés, par l'impôt des transports par mer et de passage de la frontière sur les charbons, par les amendes infligées à des producteurs ou à des consommateurs de charbon, etc.

Le gouvernement accordera des primes à l'exportation une fois le marché national approvisionné; d'autre part, la production des mines sera contingentée semestriellement. Le Conseil National des Combustibles établira les prix des différentes catégories.

« La distribution du charbon tiendra compte de la situation des mines, des variétés de combustible

(1) On a lu dans le *Bulletin* n° 9, vol. II, 2^e année, p. 231, le texte de la loi destinée à favoriser la naturalisation des nombreuses entreprises étrangères fonctionnant en Espagne.

qu'elles produisent, des applications de ce combustible, de la situation du consommateur, etc. »

L'approvisionnement comprend trois phases distinctes: contrats sur le charbon national; contrôle de l'importation de charbon étranger; distribution. Pour les contrats, les entreprises qui entreront dans le nouveau régime des charbons devront se fédérer, avoir un bureau central à Madrid et des bureaux régionaux. Ces bureaux seront contrôlés par le Conseil National des Combustibles. Le consommateur s'adressera à ces bureaux. Producteurs, consommateurs et entrepositaires enverront périodiquement au Conseil une déclaration confidentielle, sous serment, des quantités et qualités de charbon vendues ou achetées. La direction des douanes et celle des chemins de fer feront connaître, de leur côté, les qualités importées et transportées. Le consommateur peut demander le charbon de telle entreprise, mais non pas traiter directement avec cette entreprise.

L'article 8 donne des règles pour la répartition des bénéfices à ces mêmes entreprises. On les divise en deux catégories, selon que leur valeur, calculée suivant les règles posées à l'article 7, est supérieure ou inférieure au tiers de leur capital actions.

Dans le premier cas, elles toucheront d'abord 3 p. c. du capital versé en actions; sur le restant des bénéfices, il y aura partage entre l'entreprise et la Caisse des combustibles; celle-ci recevra un intérêt pour les prêts faits à l'entreprise; puis l'entreprise et la Caisse se répartiront les bénéfices proportionnellement à leurs apports respectifs; s'il y a encore des sommes disponibles, elles seront pour l'entreprise, mais si le total des sommes reçues par celle-ci atteint le montant des dividendes distribués pendant cinq années de période normale d'exploitation dans le passé, un tiers du surplus ira à la Caisse des combustibles comme revenu du capital de l'Etat, un tiers à l'entreprise, un tiers à la réserve de l'entreprise.

L'article 9 prévoit la répartition des bénéfices dans certains cas spéciaux.

L'article 10 traite du Conseil national des combustibles. Ses attributions résultent de tout ce qui précède. Notons quelques points qui valent la peine qu'on y insiste: le Conseil fixera les règles pour « le régime de la journée de travail et des salaires, de manière à mettre en harmonie les possibilités du marché avec la politique sociale ». Il s'occupera de l'émission de la Dette spéciale des combustibles et donnera son avis sur les projets d'emprunts que les entreprises voudraient faire directement au public. Il surveillera, « dans les limites que veut l'exécution du présent décret, la gestion technique, économique et financière des entreprises » à tous les degrés. Il étudiera la révision douanière en ce qui concerne les combustibles.

L'article 11 explique ce que sera l'intervention et le contrôle de l'Etat « proportionnés à l'importance du secours que chaque entreprise recevra ». Ainsi l'intervention sera totale dans le cas où un prêt de l'Etat établira un consortium entre lui et le producteur: Il

il y aura au besoin des commissions spéciales de contrôle, et si ce contrôle est motivé par des irrégularités des entreprises, celles-ci feront les frais du contrôle.

Les premières mesures prises depuis le mois d'août semblent n'avoir pas porté leurs fruits. Le 10 septembre, selon la *Vie Méditerranéenne*, les renvois d'ouvriers et le chômage partiel s'étaient accentués; en outre, les relations entre patrons et ouvriers étaient entrées dans une phase critique.

A la fin de septembre, selon le *Bulletin quotidien de la Société d'Etudes*, le Comité national des combustibles a ouvert une enquête sur la classification des charbons.

Dans le bassin des Asturies, le chômage s'est, entre-temps, accentué et les mines et les fours à coke de la Société de Riosa ont été fermés au début d'octobre.

On ne peut que souhaiter à l'industrie charbonnière espagnole de sortir de sa situation difficile; mais il semble douteux que le problème puisse être résolu par une solution nationale — la situation redevenue critique de certains bassins anglais (Ewb-Vale), les mesures prises par la France, la constitution de stocks en Belgique, prouvent à suffisance qu'il s'agit d'un problème mondial.

LE MONOPOLE

DES PETROLES EN ESPAGNE (1).

La Commission chargée d'examiner les six soumissions présentées pour l'affermage du monopole des pétroles a donné la préférence à la proposition du groupe bancaire espagnol ayant à sa tête le **Banco Urquijo**.

Ce dernier groupe a donc présenté des propositions qui ont été considérées comme plus favorables à l'Espagne que celles des autres soumissionnaires, savoir :

Banco Armes;
International Banking Company;
Banco Central;
Sociedad Española de Compras-y-Sletamentos;
Sociedad Combustibles Liquidos-y-los-derivados.

Le groupe Urquijo comprenait trente-sept banques, notamment: Banco de Bilbao, Banco Hispano-Americano, Banco Herrero, Banca de Cataluna, Banco Español de Credito, etc.

* * *

La société concessionnaire, aux termes des propositions Urquijo, soumises au gouvernement espagnol, se constituera au capital de 195.000.000 de pesetas (soit 1.205.587.500 francs belges, au cours de fr. 6,1825).

45.000.000 de pesetas, en actions pleinement libérées, seront remis au gouvernement en rémunération de son apport (monopole).

40 p. c. du capital total seront réservés, comme com-

(1) Cfr. *Bulletin* n° 6, vol. II, 2° année, p. 159.

pensation, aux anciens exploitants, expropriés, des entreprises pétrolières espagnoles.

Le gouvernement participera à 25 p. c. des bénéfices au-dessus de 8 p. c. et en dessous de 10 p. c.; si les bénéfices excèdent 10 p. c., la part du gouvernement, dans le surplus, sera de 50 p. c.

(Dans son cahier des charges, le gouvernement espagnol n'avait demandé qu'une participation uniforme de 25 p. c. dans les bénéfices dépassant 10 p. c.)

En outre, le gouvernement recevra une prime en espèces de 4 p. c. sur les bénéfices atteignant 75 millions de pesetas, de 5 p. c. sur les bénéfices entre 75 millions et 150 millions de pesetas et 6 p. c. sur les bénéfices dépassant 150 millions de pesetas.

La distillation et le raffinage du pétrole seront effectués par MM. Sabadell-Henri, qui s'engagent à raffiner et fournir, endéans les six mois de la conclusion de l'accord, au moins 20 p. c. du pétrole nécessaire à la consommation espagnole.

Ils devront faire construire, dans un délai de cinq ans, quatre grandes raffineries à Tarragone, Santander, Vigo et Séville.

Ils devront également faire construire une flotte de sept tankers de 7.500 tonnes chacun et de deux steamers de 4.000 tonnes.

* * *

Les avis diffèrent quant aux sources auxquelles s'adressera le monopole pour se procurer l'huile brute.

Les *Financial News* expriment l'avis que, comme le consortium Urquijo n'est en rapport avec aucun trust pétrolier, il s'approvisionnera vraisemblablement de pétrole russe et auprès des compagnies américaines. Ce journal reste assez sceptique quant aux chances que peut avoir le monopole espagnol de triompher de l'hostilité des grands trusts américains.

D'autre part, le *Financial Times* croit que le groupe Urquijo a passé des accords avec trois importantes sociétés roumaines, en dehors des trusts et avec la Sociedad Venezolano-Espagnola, qui exploite des gisements au Venezuela.

Le *Financial Times*, aussi, paraît n'avoir qu'une confiance limitée dans le succès de la nouvelle combinaison qui, à son avis, présenterait certaines faiblesses techniques et ne tiendrait pas compte de la puissance réelle des grands trusts.

LES EMISSIONS DE CAPITAUX NOUVEAUX AUX ETATS-UNIS

DURANT LES NEUF PREMIERS MOIS DE 1927.

Les premières statistiques qui viennent de parvenir sur la formation des capitaux nouveaux aux États-Unis, durant le troisième trimestre de l'année, marquent une fois de plus un développement considérable de la capacité d'épargne du peuple américain.

Le tableau suivant permet de suivre ce développement, trimestre par trimestre, depuis le début de l'année 1927 (en milliers de dollars):

	Trois premiers mois	Six premiers mois	Neuf premiers mois
Sociétés industrielles	1.501.781	2.808.616	3.752.107
Gouvernements étrangers	188.692	365.278	518.656
Crédit agricole	33.850	49.750	54.450
Municipalités	303.724	772.882	1.080.899
Canada	21.117	42.092	63.472
Colonies américaines	1.385	4.140	5.345
Total...	2.050.549	4.043.028	5.474.929

On voit que dans toutes les catégories le développement des émissions s'effectue selon une progression très rapide. Les investissements de capitaux dans l'industrie ont continué à s'accroître avec une rapidité particulière, bien que partout les trois derniers mois écoulés aient fait partie de ce « trimestre creux » des

vacances, qui n'est, en général, guère favorable aux grandes opérations de placement de titres.

Le tableau suivant permet de comparer les placements nouveaux de capitaux durant les neuf premiers mois de 1925, 1926 et 1927 (en milliers de dollars):

	Neuf premiers mois de 1925	Neuf premiers mois de 1926	Neuf premiers mois de 1927
Sociétés industrielles	2.959.263	3.379.352	3.752.107
Gouvernements étrangers	364.631	289.519	518.656
Crédit agricole	110.797	94.875	54.450
Municipalités	1.047.183	1.279.347	1.080.899
Canada	38.658	53.792	63.472
Colonies américaines	4.176	8.288	5.345
Total...	4.524.708	5.105.173	5.474.929

On notera en particulier d'une année à l'autre (de 1926 à 1927) la reprise des placements pour le compte des États étrangers et de nouveau l'accroissement considérable des investissements industriels qui ont augmenté — pour les neuf premiers mois seulement — de près de 400 millions de dollars, soit 14 milliards de francs, et qui atteignent — toujours seulement pour les neuf premiers mois de l'année — **3.752,107.000 de dollars, soit au cours du change bien près de 135 milliards de francs.**

Il est vrai que dans cette statistique, les sociétés américaines et étrangères se trouvent confondues; il n'en reste pas moins que même si l'on déduisait de ce total les quelque 600 millions de dollars qui — d'après d'autres calculs — ont été empruntés par les sociétés étrangères, l'industrie américaine aurait encore pu demander à l'épargne de son pays, pour alimenter son propre développement, près de 3.200.000.000 de dollars, soit environ **115 milliards de francs.**

BOURSE DE BRUXELLES

MARCHE DU CHANGE.

Les fluctuations de la livre sterling sur le marché de New-York ont déterminé cette quinzaine-ci encore des réactions en sens divers sur notre place.

Il y a deux semaines, la livre valait par rapport au belga 34,98. Elle s'est avancée progressivement, à la cote officielle, jusqu'à 34,99 1/4; à ce niveau, on toucha hors cote, mais exceptionnellement, 35 belgas.

En même temps, on passait de 4,87 1/16 à 4,8725 à New-York.

Depuis quarante-huit heures, la situation s'est modifiée assez sensiblement à Wall Street et, par contre-coup, chez nous. Le cours du sterling y est revenu rapidement à 4,87; sur notre place on fléchit immédiatement de 34,99 1/4 à 34,96 3/8 et ensuite à 34,97.

Le dollar qui s'était longtemps maintenu autour de 7,18 a gagné par petites étapes le cours de 7,1830, puis il est revenu sans transition à 7,1815.

La tendance du franc français s'est encore alourdie, dans une faible mesure toutefois, ces jours-ci; le cours de la livre à Paris s'est petit à petit rapproché du cours vendeur de la Banque de France, c'est-à-dire de 124,10. Les transactions en cette devise sur ce marché paraissent avoir été assez importantes. Les besoins saisonniers y entrent pour une bonne part, semble-t-il.

Le marché hollandais a enregistré, depuis l'augmentation du taux d'escompte de la Banque Néerlandaise, une détente générale du cours des devises. C'est ainsi que le florin vaut ici actuellement 289,05 contre 288,10 au début du mois d'octobre.

Le franc suisse a oscillé constamment, pour ainsi dire, entre 138,50 et 138,55.

Le reichsmark reste ferme en raison principalement des emprunts à court et à long terme que le marché allemand continue de faire à l'étranger.

La tendance de la peseta fut généralement lourde; on cote en ce moment 123 environ au lieu de 125 il y a quinze jours.

La lire italienne ainsi que les trois devises scandinaves ont eu un marché soutenu; dans l'ensemble les différences de cours n'ont guère été sensibles.

En ce qui concerne le marché des devises à terme, la situation s'est quelque peu modifiée. La livre à trois mois perd 2 1/2 centièmes de belga au lieu de 1 1/2 centième précédemment. La prime du franc français pour la même période est tombée de 5 à 2 centièmes de belga.

Le call money a été particulièrement abondant ces jours-ci. Les taux de placement ont rétrogradé de 2 1/2 à 1 1/2 p. c.

Le taux de l'escompte privé, par contre, s'est relevé de 3 3/4 à 3 7/8 p. c., on a même payé 4 p. c.; mais c'est pour une question d'échéance. Le papier ayant plus de deux mois à courir trouve, en effet, difficilement preneur, parce que payable au delà du 31 décembre.

Le 27 octobre 1927.

MARCHE DES TITRES.

Comptant.

Le marasme boursier s'est encore accru durant la dernière quinzaine et c'est en nouvelle et parfois sensible réaction que l'on retrouve la plupart des valeurs, ainsi qu'en témoigne le tableau comparatif ci-après des cours du 26 octobre et du 7 dito:

Aux rentes: 3 p. c. 1^{re} série et 2^e série s'inscrivent à 60 contre 62 et 61 1/2 respectivement; 5 p. c. Intérieur à 401,50 contre 417; 3 p.c. Vicinaux à 50,55 contre 52,50; 6 p. c. Kilo-Moto à 698,75 contre 701,25.

Aux assurances et banques, nous relevons: Compagnie Belge Assurances Générales sur la Vie à 6975 contre 7650; Banque Belge pour l'Étranger à 1645 contre 1755; Banque de Bruxelles à 1860 contre 1975; Banque Nationale de Belgique à 3105 contre 3225; Banque d'Outremer qui fait exception à 5600 contre 5300; Société Nationale de Crédit à l'Industrie à 1150 contre 1270; part de réserve Société Générale de Belgique à 27000 contre 27500.

Aux entreprises immobilières, hypothécaires et hôtelières: Part de fondateur Crédit Foncier d'Extrême-Orient à 17275 contre 17075; capital Hypothécaire Belge-Américaine à 9400 contre 9575; dividende Hypothécaire Belge-Américaine à 23700 contre 24850.

Aux chemins de fer et canaux: Société Nationale des Chemins de fer Belges (tranche suisse) à 610 contre 590; idem (tranche hollandaise) à 560 contre 580; idem (tranche belge) recherchée à 558 contre 551; part de fondateur Chemins de fer Réunis à 17525 contre 20625.

Aux tramways, chemins de fer économiques et vicinaux: Capital Tramways Bruxellois à 1325 contre 1505; part sociale Caïre à 1380 contre 1420; dividende Rosario à 1235 contre 1330.

Aux tramways et électricité (Trusts): Bangkok à 2210 contre 2350; Compagnie Belge Chemins de fer et Entreprises à 1600 contre 1740; capital Tramways et Electricité de Constantinople à 1325 contre 1510; 10^e part de fondateur Constantinople à 13200 contre 14500; Tramways Economiques à 2125 contre 2300; privilégiée Electricité et Traction à 4990 contre 5850; ordinaire Electricité et Traction à 4375 contre 5175; part de fondateur Sidro à 14600 contre 16500; 10^e part de fondateur Société Générale Belge d'Entreprises Electriques à 16775 contre 19000; ordinaire Tientsin à 5230 contre 5375; Sofina à 56000 contre 63000; 10^e part de fondateur Sofina à 129000 contre 156000.

Aux entreprises de gaz et d'électricité: Eclairage et Chauffage par le Gaz à 6350 contre 6750; dividende Electricité de l'Escaut à 6300 contre 6900; part sociale Electricité de Rosario à 2725 contre 3025; ordinaire Electricité de Sofia et de Bulgarie à 16100 contre 17400; part de fondateur Force, Eclairage et Docks de Gand à 5750 contre 6100; part de fondateur Gaz et Electricité du Hainaut à 12650 contre 14350.

Aux industries métallurgiques: Angleur et Charbonnages Belges à 1135 contre 1230; Ougrée-Marihaye à 2425 contre 2510; ordinaire Sambre-et-Moselle à 5200 contre 5475; Tubes de la Meuse à 3450 contre 4180.

Aux charbonnages: Bonne-Espérance et Batterie à 3260 contre 3350; Centre de Jumet à 4230 contre 4475; part de fondateur Hensies-Pommerœul à 2155 contre 2255; Hornu et Wasmes à 11500 contre 12000; Noël-Sart-Culpart à 14125 contre 14205; Ressaix-Leval-Péronne à 4210 contre 4500.

Aux zincs, plombs et mines: 5^e action privilégiée Nouvelle-Montagne à 752,50 contre 857,50; 5^e action ordinaire Nouvelle-Montagne à 607,50 contre 722,50; 10^e action Vieille-Montagne à 3560 contre 3600.

Aux glacières: Auvelais à 21250 contre 21700; Germania à 10675 contre 10125; Moustier à 21075 contre 21950.

Aux **verreries**: Privilégiée Bennert-Bivort, Courcelles à 735 contre 810; capital Libbey-Owens à 2855 contre 3050.

Aux **industries de la construction**: Carrières-Unies de Porphyre à 2610 contre 2805; part de fondateur Merbes-Sprimont à 3700 contre 3890; ordinaire Produits Réfractaires et Céramiques de Morialmé à 1250 contre 1375; dividende Tuileries du Pottelberg à 3760 contre 3380.

Aux **industries textiles et soieries**: Filature de Dolhain à 2005 contre 1780; La Vesdre à 2560 contre 2900; Linière Gantoise à 9325 contre 8900; jouissance Nouvelle-Orléans à 11800 contre 10800; privilégiée Soie Artificielle Viscose à 5260 contre 6300; capital même société à 5180 contre 5625.

Aux **produits chimiques**: Agricole à Sombreffe à 1445 contre 1250; Droogenbosch à 2610 contre 2300; capital Industries Chimiques à 587,50 contre 820; part de fondateur Industries Chimiques à 5250 contre 6120; Laeken à 8025 contre 8975.

Aux **valeurs coloniales**: Fondateur Auxiliaire Chemin de fer Grands Lacs à 13425 contre 14600; ordinaire Belgika à 10350 contre 11250; Ciments du Congo se répète à 1100; Compagnie pour le Commerce et l'Industrie au Congo à 7700 contre 8350; Cotonnière Congolaise 1^{re} série à 7000 contre 7500; Géologique et Minière à 5600 contre 6075; privilégiée Katanga à 100600 contre 115900; ordinaire Katanga à 91400 contre 100100.

Aux **plantations caoutchoutières**: Part de fondateur Hallet à 7775 contre 7950.

Aux **alimentations et industries diverses**: 10^e part de

fondateur Grandes Boulangeries Sud-Américaines à 2910 contre 3125; Bougies de la Cour à 1340 contre 1450; 9^e action ordinaire Anciens Etablissements De Naeyer à 4725 contre 4590; Englebert à 4155 contre 4400; Imprégnation des Bois à 3450 contre 3525.

Aux **sucreries**: Capital Sucrerie et Raffinerie en Roumanie à 2330 contre 2575; ordinaire même société à 5800 contre 6750.

Aux **actions étrangères**: Gelsenkirchener Bergwerks à 5010 contre 5240; Brazilian Traction à 7140 contre 7725; part de fondateur Banque Agricole d'Egypte à 138600 contre 144750; dividende Cairo-Héliopolis à 14300 contre 15750; part de fondateur Chemins de fer Economiques du Nord à 7800 contre 8900; part bénéficiaire Electricité et Gaz du Nord à 13100 contre 14850; Glaces et Verres spéciaux du Nord de la France à 6200 contre 6600; part bénéficiaire Parisienne à 3275 contre 3815; ordinaire Gaz et Electricité de Lisbonne à 757,50 contre 798,75; Chemins de fer Orientaux à 2480 contre 2650.

Terme.

Au terme, les écarts sont particulièrement profonds et nous voyons: Aljustrel à 470 contre 512,50; Barcelona Traction à 2155 contre 2360; Brazilian Traction à 7180 contre 7690; capital Buenos-Ayres à 850 contre 982,50; dividende Buenos-Ayres à 825 contre 915; Orégéco à 612,50 contre 698,75; capital Tramways de Constantinople à 1365 contre 1530; dividende Tramways de Constantinople à 1150 contre 1337,50; privilégiée Sidro à 2745 contre 3100; ordinaire Sidro à 2780 contre 3140; Tubize à 1180 contre 1275.

STATISTIQUES

MARCHÉ DE L'ARGENT A BRUXELLES.

I. — Taux officiel et taux « hors banque » (escompte et prêts).

DATES 1927	Taux officiels (B. N. de B.)			Taux « hors banque »		Taux du « call money »	
	escompte d'acceptat. et de traites domiciliées	escompte de traites non domic. et de promesses	prêts et avances sur fonds publics nationaux	papier commercial	papier financier	en com- pensation	marché
13 octobre	5,—	5,50	6,50	3,75	4,375	2,—	2,25
14 »	5,—	5,50	6,50	3,875	4,375	3,50	3,50
15 »	5,—	5,50	6,50	3,875	4,375	3,—	3,50
17 »	5,—	5,50	6,50	3,75	4,375	2,75	2,50
18 »	5,—	5,50	6,50	3,75	4,375	3,—	3,—
19 »	5,—	5,50	6,50	3,875	4,375	3,—	3,—
20 »	5,—	5,50	6,50	3,875	4,375	2,50	2,25
21 »	5,—	5,50	6,50	3,875	4,375	2,50	2,25
22 »	5,—	5,50	6,50	3,75	4,375	1,50	1,50
24 »	5,—	5,50	6,50	3,875	4,375	1,25	1,25
25 »	5,—	5,50	6,50	3,875	4,375	1,50	1,25
26 »	5,—	5,50	6,50	4,—	4,375	1,50	1,50

Taux des reports (Caisse Générale de Reports) } sur les valeurs au comptant 8 %
 } sur les valeurs à terme 8 %

II. — Taux des dépôts en banque.

BANQUES	Compte à vue	Compte de quinzaine	Compte à préavis de 15 jours	Compte de dépôt à :						
				1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	3 ans	5 ans
Société Générale	2,—	4,—	—	4,50	4,50	4,75	—	—	—	—
Banque de Bruxelles	2,—	4,—	4,—	4,50	4,50	4,75	—	—	—	—
Caisse de Reports	2,—	4,67	—	4,75	4,75	5,—	5,50	5,50	—	—
Soc. Nat. de Crédit à l'Ind.	—	—	—	—	4,50	4,75	5,—	5,50	5,50	5,50
Caisse d'Epargne	(1) 4,—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(1) 4 p. c. jusqu'à 20.000 francs, 3 p. c. pour le surplus.

III. — Marché des changes à terme.

DATES 1927	Report (R) ou déport (D) exprimés en belgas							
	Pour 1 £				Pour 100 fr. français			
	pour 1 mois		pour 3 mois		pour 1 mois		pour 3 mois	
	Acheteur	Vendeur	Acheteur	Vendeur	Acheteur	Vendeur	Acheteur	Vendeur
13 octobre	D 0,008	D 0,006	D 0,020	D 0,018	R 0,020	R 0,024	R 0,055	R 0,060
14 »	D 0,007	D 0,005	D 0,022	D 0,020	R 0,020	R 0,024	R 0,055	R 0,060
15 »	—	D 0,007	D 0,020	D 0,018	R 0,020	—	R 0,050	R 0,055
17 »	D 0,006	D 0,005	D 0,020	D 0,018	R 0,010	R 0,020	R 0,035	R 0,045
18 »	—	D 0,006	—	D 0,018	—	R 0,010	R 0,010	R 0,020
19 »	D 0,008	D 0,006	D 0,020	D 0,018	R 0,010	R 0,015	R 0,020	R 0,030
20 »	D 0,008	D 0,006	D 0,020	D 0,018	—	R 0,010	R 0,015	R 0,020
21 »	—	D 0,007	—	D 0,020	—	R 0,0075	—	R 0,020
22 »	—	D 0,011	—	D 0,022	pair	R 0,005	—	R 0,015
24 »	D 0,014	D 0,012	D 0,026	D 0,022	—	pair	—	R 0,015
25 »	—	D 0,014	—	D 0,024	pair	R 0,010	R 0,010	R 0,020
26 »	D 0,014	D 0,010	D 0,026	D 0,024	R 0,010	R 0,020	pair	R 0,010

DATES 1927	Report (R) ou déport (D) exprimés en belgas							
	Pour 1 \$				Pour 100 florins			
	pour 1 mois		pour 3 mois		pour 1 mois		pour 3 mois	
	Acheteur	Vendeur	Acheteur	Vendeur	Acheteur	Vendeur	Acheteur	Vendeur
13 octobre	R 0,0020	R 0,0025	R 0,007	R 0,008	pair	—	pair	—
14 »	R 0,0020	R 0,0025	R 0,007	R 0,008	pair	—	pair	—
15 »	R 0,00225	R 0,0030	R 0,0075	R 0,0085	pair	—	pair	—
17 »	R 0,0020	R 0,0025	R 0,007	R 0,008	pair	—	pair	—
18 »	R 0,0010	R 0,0025	R 0,006	R 0,008	—	pair	—	pair
19 »	R 0,0015	R 0,0020	R 0,006	R 0,007	pair	—	pair	—
20 »	—	R 0,0020	R 0,006	R 0,007	—	pair	pair	pair
21 »	—	R 0,0020	—	R 0,007	—	pair	pair	pair
22 »	—	R 0,0025	—	R 0,007	—	pair	pair	pair
24 »	—	—	—	R 0,006	—	pair	—	—
25 »	R 0,0020	—	R 0,006	R 0,0065	—	pair	—	pair
26 »	R 0,0020	R 0,0030	R 0,006	R 0,0065	—	pair	—	pair

Tableau I. — Statistique des émissions de capitaux des entreprises industrielles et commerciales de Belgique. (Mois de septembre 1927.)

RUBRIQUES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS				Apports autres qu'en espèces	AUGMENTATIONS DE CAPITAL				PART PRISE PAR LES BANQUES		DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS				
	anonymes et en commandite par actions		coopératives et unions de crédit			ACTIONS		OBLIGATIONS		DANS LA FORMATION DU CAPITAL DES ENTREPRISES		anonymes et en commandite par actions		coopératives et unions de crédit		
	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs		En milliers de francs	Nombre de sociétés	Capital ancien En milliers de francs	Capital nouveau En milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Montant en milliers de francs	Désignation	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés
Banques	1	500	1	100 min	—	2	6.060	17.500	—	—	—	—	—	—	—	—
Assurances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Opérations financières	5	4.875	1	266 min	—	2	9.000	17.000	—	—	—	—	4	8.400	9	81 min
Exportation. Importation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Commerce de fer et métaux	2	1.540	—	—	765	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Commerce d'habillement et d'ameublement	1	700	1	100 min	50	—	—	—	—	—	—	—	1	2.250	—	—
Commerce de produits alimentaires	5	5.060	2	21 min	2.876	1	2.000	4.000	—	—	1.000	Bank v. Hand. en Nijv.	—	—	—	—
Commerces non dénommés	5	1.705	1	100 min	2.050	2	2.750	5.000	—	—	—	—	5	3.870	1	5 min
Brasseries	1	200	—	—	90	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Construction	—	—	1	25 min	—	1	200	300	—	—	—	—	—	—	—	—
Distilleries d'alcool	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Carrières	—	—	—	—	—	1	3.000	4.500	—	—	1.500	Caisse Liégeoise	—	—	—	—
Charbonnages	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Mines et autres industries extractives	—	—	—	—	—	1	300	500	—	—	—	—	—	—	—	—
Gaz	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Electricité	1	2.000	—	—	1.500	1	400	600	—	—	—	—	—	—	—	—
Hôtels, théâtres, cinémas	2	1.300	1	1 min	350	1	50	140	—	—	—	—	—	—	—	—
Imprimerie, publicité	3	591	—	—	326	1	80	1.500	—	—	420	Bank v. Hand. en Nijv.	—	—	—	—
Textiles (lin, coton, laine, soie)	4	14.500	—	—	6.592	4	11.430	22.300	—	—	300	Handelsb., Fondsenb.	—	—	—	—
Matériaux artificiels et prod. céramiques ..	1	1.000	—	—	350	4	16.900	24.630	1	800	5.000	Banque d'Anvers	—	—	—	—
Métallurgie, sidérurgie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	80.000	—	—
Meuneries	1	600	—	—	200	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Papeteries (industries)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Plantations et sociétés coloniales	—	—	—	—	—	3	6.500	18.000	—	—	3.300	(1)	—	—	—	—
Produits chimiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sucreries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tanneries et corroiries	—	—	—	—	—	1	1.000	2.000	—	—	—	—	—	—	—	—
Automobiles	2	600	—	—	15	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	165 min
Verreries et glacières	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industries non dénommées	1	2.000	—	—	350	4	3.700	5.700	—	—	—	—	—	—	—	—
Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chemins de fer vicinaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Navigation et aviation	1	250	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	50	—	—
Télégraphes, téléphones	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tramways électriques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autobus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Transports non dénommés	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Divers non dénommés	2	450	3	40 min	200	2	1.100	1.800	—	—	—	—	—	—	—	—
Total ...	38.	37.871	11	653 min	15.744	31.	64.470	125.470	1	800	11.520	—	12.	94.570	11	251 min

(1) Crédit Général du Congo; Banque Commerciale du Congo; Banque Josse Allard; Banque Générale de Liège et de Huy; Banque Centrale de Liège.

Tableau II. — Groupement des sociétés selon le lieu où s'exerce leur activité sociale. (Mois de septembre 1927.)

SOCIÉTÉS EXPLOITANT	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS				AUGMENTATIONS DE CAPITAL					DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS			
	anonymes et en commandite par actions		coopératives et unions de crédit		ACTIONS			OBLIGATIONS		anonymes et en commandite par actions		coopératives et unions de crédit	
	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Capital ancien en milliers de francs	Capital nouveau en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs
En Belgique	38	37.871	11	653 min	27	50.470	94.970	1	800	11	8.570	11	251 min
En Belgique et à l'Étranger	—	—	—	—	1	7.500	12.500	—	—	1	86.000	—	—
Au Congo Belge	—	—	—	—	3	6.500	18.000	—	—	—	—	—	—
Total pour septembre	38	37.871	11	653 min	31	64.470	125.470	1	800	12	94.570	11	251 min
— août	64	244.835	21	890 min	43	284.714	454.443	2	29.500	14	93.360	3	178 min
— juillet	65	210.987	22	1.412 min	61	758.735	1.344.710	2	15.500	8	1.720	8	125 min
— 1 ^{re} semestre	395	635.810	106	7.879 min	318	1.746.931 (1)	46.931 (1)	9	111.500	116	125.418	31	5.922 min

(1) Montant de l'augmentation.

Tableau III. — Groupement des sociétés par ordre d'importance du capital social. (Mois de septembre 1927.)

MONTANT DE LA CONSTITUTION OU DE L'AUGMENTATION	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS				AUGMENTATIONS DE CAPITAL					DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS			
	anonymes et en commandite par actions		coopératives et unions de crédit		ACTIONS			OBLIGATIONS		anonymes et en commandite par actions		coopératives et unions de crédit	
	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Capital ancien en milliers de francs	Capital nouveau en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs
Jusqu'à 1 million	27	11.371	11	653 min	15	8.300	13.670	1	800	6	1.020	11	251 min
De plus de 1 à 5 millions ...	10	21.000	—	—	12	38.670	65.000	—	—	4	7.550	—	—
De plus de 5 à 10 millions ..	1	5.500	—	—	4	17.500	46.800	—	—	1	6.000	—	—
De plus de 10 à 20 millions .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
De plus de 20 millions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	80.000	—	—
Total	38	37.871	11	653 min	31	64.470	125.470	1	800	12	94.570	11	251 min

Les méthodes d'élaboration de ces statistiques ont été exposées dans le *Bulletin* n° 4 du 29 janvier 1927, p. 85.

INDEX-NUMBERS EN BELGIQUE.

Indices simples de l'augmentation des prix de détail (d'après le « Moniteur belge »).

(Base: avril 1914, indice 100).

PÉRIODES	Cours du \$ à Bruxelles		Anvers	Bruxelles	Gand	Liège	Pour le Royaume	Index général réduit en fr. « or » sur la base du cours du \$	
	Cours limites et moyennes	exprimés en % de la parité intrinsèque							
Année 1920.	+ bas	10,825	%	—	410	—	—	396	190
	+ haut	16,45	—	—	505	—	—	477	150
	moyenne arithm..	13,771	266	—	479	—	—	455	171
Année 1921.	+ bas	11,30		380	393	377	380	379	174
	+ haut	16,2875		446	477	441	459	450	143
	moyenne	13,443	259	405	420	389	403	399	154
Année 1922.	+ bas	11,485		369	387	357	370	365	165
	+ haut	17,84		393	409	381	400	387	112
	moyenne	13,17	254	380	396	365	380	373	147
Année 1923.	+ bas	14,975		392	405	377	392	383	133
	+ haut	22,825		479	492	470	474	470	107
	moyenne	19,3697	374	436	447	422	434	428	115
Année 1924.	+ bas	17,475		490	502	480	485	480	142
	+ haut	31,60		537	556	519	523	521	85
	moyenne	21,7884	420	512	528	498	502	501	119
Année 1925.	+ bas	19,11		517	531	500	505	502	136
	+ haut	23,14		557	568	538	540	534	120
	moyenne	21,0668	406	534	549	518	522	518	127
Année 1926.	+ bas	21,976		544	555	523	525	521	123
	+ haut	45,075		781	787	753	740	741	85
	moyenne	31,9468	616	651	661	624	616	618	100
Les derniers mois	15 octobre 1926	36,7205	709	747	754	717	700	705	100
	15 novembre »	35,9574	694	770	775	742	725	730	105
	15 décembre »	35,911	693	781	787	753	740	741	107
	15 janvier 1927	35,925	693	793	805	767	754	755	109
	15 février »	35,9581	694	806	817	780	768	770	111
	15 mars »	35,9595	694	804	816	777	769	771	111
	15 avril »	35,968	694	811	820	782	770	774	112
	15 mai »	35,966	694	813	818	777	767	776	112
	15 juin »	35,9828	694	823	826	784	775	785	113
	15 juillet »	35,9984	695	827	832	788	779	790	114
15 août »	35,9675	694	824	826	784	774	787	113	
15 septembre »	35,9319	693	832	836	793	782	794	115	
15 octobre »	35,905	693	843	849	804	797	804	116	

N. B. — Les moyennes mensuelles des cours du dollar sont décalées d'un mois; par exemple, en regard de l'indice au 15 mars figure la moyenne de février.

Indices des prix de gros.

	Belgique (Officiel) Base: Avril 1914		Angleterre (B. of Trade) Base: 1913	Allemagne Base: 1913	Etats-Unis (Bur. of Labor) Base: 1913
	En fr.-pap.	En fr.-or (1)			
Décembre 1924.....	566	145,7	170,1	142,5	157
Décembre 1925.....	565	132,8	153,2	139,5	156
Décembre 1926.....	860	124,-	146,1	137,1	147
Janvier 1927.....	856	123,4	143,6	135,9	147
Février ».....	854	123,1	142,6	135,6	146
Mars ».....	858	123,6	140,6	135,0	145
Avril ».....	846	121,9	139,8	134,9	144
Mai ».....	848	122,1	141,1	137,1	144
Juin ».....	851	122,5	141,8	137,9	143
Juillet ».....	845	121,7	141,1	137,6	145
Août ».....	850	122,6	140,9	137,9	146
Septembre ».....	837	120,8		139,7	145

(1) Sur la base du cours du dollar à Bruxelles.

Prix moyens des grains et autres denrées agricoles vendus sur les marchés régulateurs de Belgique.

(« Moniteur belge ».)

En francs par 100 kilogrammes.

	Prix moyen par 100 kilos							Par kilo		Par 26	
	Froment	Seigle	Avoine	Orge	Pommes de terre	Lin brut	Chanvre brut	Beurre	Laine	Oufs	
1913.....	19,80	16,76	19,59	19,42	6,45	125,—	—	3,08	—	—	
1923.....	85,66	67,82	78,38	70,37	30,95	88,59	368,75	14,82	17,90	15,07	
1924.....	105,60	91,75	92,81	100,16	57,11	89,16	447,50	17,47	24,08	17,01	
1925.....	116,95	102,15	100,22	108,87	54,77	123,37	490,10	18,18	25,95	18,24	
1926.....	174,38	131,79	125,25	127,56	60,30	126,50	657,50	20,77	35,83	22,37	
Les derniers mois	Septembre 1926	187,—	154,85	132,70	138,27	58,52	137,—	720,—	23,10	42,20	26,68
	Octobre .. »	202,91	171,85	139,17	148,27	63,50	134,38	656,25	24,55	45,50	32,29
	Novembre .. »	210,99	174,82	144,90	156,64	72,30	145,—	618,75	25,97	46,—	37,48
	Décembre .. »	204,66	174,63	144,51	156,34	76,37	144,—	570,—	28,02	46,—	33,95
	Janvier .. 1927	202,57	175,43	149,51	161,97	83,36	150,63	623,75	29,50	46,—	28,92
	Février ... »	201,82	178,37	151,30	166,45	96,85	167,50	867,50	29,78	46,—	25,42
	Mars	197,59	177,62	149,27	165,28	102,30	176,50	860,—	27,71	46,—	17,96
	Avril	194,81	178,09	153,31	169,22	103,50	170,63	860,—	25,50	46,—	17,83
	Mai	202,35	186,11	162,51	174,65	104,26	166,25	860,—	23,39	46,—	18,62
	Juin	206,75	192,87	168,76	177,81	135,38	178,—	860,—	23,69	46,80	19,67
Juillet	201,23	182,79	167,—	164,73	122,56	196,88	860,—	24,63	49,—	21,71	
Août	188,68	166,77	158,91	165,04	79,42	194,50	856,—	25,57	49,—	24,82	
Septembre .. »	186,88	174,38	167,63	180,—	65,33	—	867,50	29,63	49,—	29,44	

Prix de gros de quelques produits industriels.

ÉPOQUE	CHARBONS					SIDÉRURGIE								
	P ^r foyer domest. brais. anthr. 20/30	Industr. menu 1/2 gras mi-lavé	Fines à coke	briquettes du pays.	Coke ordinaire	Fonte de moulage Charleroi	Blooms		Billettes		Poutrelles		Rails	
							Prix à l'exportation	Prix intérieurs						
Janvier 1924.....	fr. 144,—	fr. 112,50	fr. 135,—	fr. 175,—	fr. 175,—	fr. —	fr. 550,—	fr. 550,—	fr. 575,—	fr. 575,—	fr. 625,—	fr. 625,—	fr. 700,—	fr. 775,—
Juin	170,—	110,—	115,—	165,—	155,—	420,—	550,—	555,—	575,—	580,—	610,—	620,—	750,—	775,—
Janvier 1925.....	185,—	98,—	105,—	127,50	127,50	370,—	485,—	490,—	520,—	525,—	535,—	545,—	550,—	620,—
Juin	165,—	90,—	85,—	107,50	110,—	340,—	—	470,—	—	500,—	—	510,—	—	585,—
Janvier 1926.....	185,—	86,—	83,—	100,—	105,—	330,—	£ 4-6-0	£ 430,—	£ 4-8-0	£ 480,—	£ 4-18-0	£ 565,—	£ 5-10-0	£ 600,—
Juin	190,—	100,—	110,—	155,—	155,—	500,—	3-18-0	—	4-0-0	—	4-13-0	725,—	6-0-0	720,—
Janvier 1927.....	265,—	195,—	220,—	335,—	270,—	625,—	4-18-0	865,—	5-3-0	915,—	5-10-0	975,—	6-5-0	1050,—
Février	265,—	190,—	195,—	250,—	225,—	620,—	4-2-6	750,—	4-9-0	825,—	5-0-0	915,—	6-5-0	1050,—
Mars	265,—	175,—	160,—	230,—	207,—	700,—	4-5-0	750,—	4-12-0	810,—	5-0-0	925,—	6-5-0	1100,—
Avril	260,—	160,—	182,50	205,—	198,—	700,—	4-5-0	750,—	4-10-0	810,—	4-16-0	925,—	6-5-0	1100,—
Mai	260,—	155,—	—	190,—	198,—	700,—	4-0-6	750,—	4-8-6	810,—	4-13-0	875,—	6-5-0	1100,—
Juin	280,—	165,—	—	185,—	176,50	640,—	4-6-0	750,—	4-10-0	800,—	4-17-6	875,—	6-5-0	1100,—
Juillet	280,—	155,—	140,—	180,—	170,50	640,—	4-0-0	750,—	4-6-0	800,—	4-13-0	875,—	6-5-0	1100,—
Août	280,—	150,—	140,—	180,—	170,50	620,—	4-0-0	750,—	4-5-0	800,—	4-13-0	875,—	6-5-0	1100,—
Septembre.....	280,—	147,50	140,—	180,—	170,50	620,—	4-1-0	750,—	4-6-0	800,—	4-10-0	875,—	6-5-0	1100,—
Octobre	280,—	142,50	140,—	175,—	170,50	620,—	3-18-0	750,—	4-2-6	800,—	4-10-0	865,—	6-5-0	1100,—

RENDEMENT DES IMPOTS EN BELGIQUE.

Relevé au 30 septembre 1927.

(En milliers de francs.)

1° Moyennes mensuelles des recettes fiscales et quotités p. c. par rapport à la moyenne de l'année 1913.

	En francs-papier	En francs-or sur la base du cours moyen du dollar	P. c. par rapport à 1913	
			En francs-pap.	En francs-or
Année 1900	—	19.560	—	—
— 1910	—	24.570	—	—
— 1913	—	28.760	—	—
Année 1921	122.194	47.109	425	164
— 1922	163.648	64.398	569	224
— 1923	227.214	60.793	790	211
— 1924	301.294	71.661	848	249
— 1925	323.904	79.690	1.126	277
— 1926	511.500	82.983	1.779	289
— 1927 (9 premiers mois)	622.986	—	—	—

2° Recettes fiscales (non compris les additionnels provinciaux et communaux).

NATURE DES IMPÔTS	Recettes du mois de septembre			Recettes des neuf premiers mois		
	1926	1927	Diff. + ou —	1926	1927	Différences
Contributions directes	193.994	198.459	— 535	2.068.797	1.833.727	— 235.070
Douanes et accises	123.304	143.591	+ 20.287	954.177	1.262.901	+ 308.724
Enregistrement	206.135	286.905	+ 80.770	1.417.779	2.502.379	+ 1.084.600
Recettes exceptionnelles ..	2.181	282	— 1.899	30.760	7.871	— 22.889
Ensemble	530.614	629.237	+ 98.623	4.471.513	5.606.878	+ 1.135.365
Moyenne par mois	—	—	—	496.835	622.986	+ 126.151

3° Recettes totales d'impôts effectuées jusqu'à fin septembre pour chacun des deux exercices en cours. (non compris les additionnels provinciaux et communaux): a) recettes effectuées; b) évaluations budgétaires pour les mois écoulés (en millions de francs).

EXERCICE	Contributions directes		Douanes et accises		Enregistrement		Recettes exceptionnelles		Ensemble	
	a	b	a	b	a	b	a	b	a	b
1926	2.417	1.796	1.344	1.071	2.156	1.461	28	52	5.945	4.381
1927	1.141	1.715	1.251	1.182	2.499	2.174	—	—	4.891	5.072

**Taux de l'escompte
des principales banques d'émission.**

	Depuis le	P. c.
Allemagne	4 octobre 1927	7
Autriche	24 août 1927	6,50
Belgique	23 juin 1927	5
Danemark	24 juin 1926	5
Dantzig	18 juin 1927	6
Espagne	23 mars 1923	5
Estonie	1 ^{er} octobre 1926	8
Etats-Unis (Federal Res. Bank of New-York)...	4 août 1927	3,50
Finlande	10 août 1927	6,50
France	14 avril 1927	5
Grande-Bretagne	21 avril 1927	4,50
Grèce	9 juin 1927	10
Hollande	13 octobre 1927	4,50
Hongrie	26 août 1926	6
Indes	8 septembre 1927	5
Italie	18 juin 1925	7
Japon	10 octobre 1927	5,48
Lettonie	1 ^{er} janvier 1927	7
Lithuanie	8 février 1925	7
Norvège	27 octobre 1926	4,50
Pologne	13 mai 1927	8
Portugal	26 juillet 1926	8
Roumanie	4 septembre 1920	6
Russie	1 ^{er} janvier 1924	10
Suède	21 avril 1927	4
Suisse	22 octobre 1925	3,50
Tchécoslovaquie	8 mars 1927	5
Yougoslavie	23 juin 1922	7

ERRATUM. — Dans l'article sur les modifications dans l'emploi des divers moyens de paiement en Allemagne (Bulletin n° 2, vol. III, du 15 octobre 1927), aux troisième et quatrième colonnes du deuxième tableau, lire respectivement : Juillet 1925 et Avril 1926, au lieu de l'inverse.

**RAPPORT DES EFFETS IMPAYES AUX EFFETS
PRESENTES A L'ENCAISSEMENT PAR LA
BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE PEN-
DANT LES MOIS DE :**

	Juillet 1927	Août 1927	Septembre 1927
Nombre total des effets présentés ..	83.613	78.051	80.168
Montant total des effets présentés fr.	288.350.000	309.079.000	322.197.000
Nombre des effets impayés	4.180	3.893	3.820
Montant des effets impayés ... fr.	8.793.000	8.487.000	9.496.000
Pourcentage du nombre des effets refusés	5, — %	4,99 %	4,76 %
Pourcentage des capitaux	3,05 %	2,75 %	2,95 %

DECLARATIONS DE FAILLITE ET HOMOLOGATIONS DE CONCORDAT PREVENTIF A LA FAILLITE PUBLIEES AU « MONITEUR DU COMMERCE BELGE ».

Date de publication	Nombre de	
	faillites	concordats homologués
14 octobre 1927.....	9	3
21 octobre 1927	17	2
De 1 ^{er} janv. au 21 octobre 1927	379	101

SECRET
LE 15 JANVIER 1954
PARIS

OBJET : SITUATION
DES
PRINCIPALES BANQUES CENTRALES

REF : ...

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

SITUATION

DES

PRINCIPALES BANQUES CENTRALES

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

Banque Nationale de Belgique

Principaux postes des situations hebdomadaires (En milliers de francs)

ACTIF	30-12-1913	21-10-1926	13-10-1927	20-10-1927
Encaisse				
Or	249.026	273.867	3.376.939	3.413.033
Traites et disponibilités « or » sur l'étranger	170.328	30.223	2.319.923	2.284.172
Argent, billon et divers	57.351	84.236	—	—
Portefeuille effets s/ la Belgique et s/ l'étranger	603.712	2.682.884	2.511.615	2.534.457
Avances sur fonds publics	57.901	349.807	194.641	165.665
Prêts s/ Bons des Provinces belges.	—	480.000	—	—
Avances à l'État pour le retrait des marks	—	5.200.000	—	—
Bons du Trésor belge (solde de l'avance à l'État amortissable suivant arrêté du 25-10-26)	—	—	2.000.000	2.000.000
Bons du Trésor escomptés en exécution de la loi du 19-5-26	—	1.025.000	—	—
PASSIF				
Billets en circulation	1.049.762	9.405.910	10.052.611	9.954.364
Comptes Courants particuliers	88.333	736.344	350.404	339.033
Compte Courant du Trésor	14.541	31.251	40.364	139.170
TOTAL des engagements à vue	1.152.636	10.173.505	10.443.379	10.432.567
Quotité % de l'encaisse par rapport aux engagements à vue	41,36 %	3,82 %	54,55 %	54,61 %
Taux d'escompte des traites acceptées	5,— %	7,— %	5,— %	5,— %
Taux des prêts s/ fonds publics	5,— %	8,— %	6,50 %	6,50 %

Cours des changes à Bruxelles.

DATES 1927	LONDRES £ = 35 belgas	PARIS 100 fr. = 138,77 b.	NEW-YORK cable \$ = 7,19193 b.	AMSTERDAM 100 fl. = 289,086 b.	GENÈVE 100 fr. = 138,77 b.	MADRID 100 P. = 138,77 b.	ITALIE 100 litres = 138,77 b.	STOCKHOLM 100 cr. = 192,736 b.	OSLÖ 100 cr. = 192,736 b.	COPENHAGUE 100 cr. = 192,736 b.	PRAGUE 100 cr. = 145,7275 b.	MONTREAL \$ = 7,19193 b.	BERLIN 100 M. = 171,321 b.	VIENNE 100 sch. = 101,20 b.	VARSOVIE 100 zl = 138,77 b.	BUDAPEST 100 pengö = 125,79 belgas.
13-10	34,98	28,199	7,17975	288,3875	138,51	125,025	39,25	193,35	189,25	192,375	21,27	7,18	171,375	101,30	80,325	125,60
14-10	34,9725	28,1925	7,18	288,50	138,475	123,90	39,245	193,275	189,30	192,325	21,28	7,1805	171,35	101,375	80,70	125,60
17-10	34,9725	28,185	7,1805	288,85	138,50	123,65	39,25	193,375	189,05	192,45	21,275	7,1805	171,425	101,50	80,55	125,25
18-10	34,969375	28,181	7,18125	288,825	138,50	122,55	39,26	193,45	189,—	192,40	21,26	7,181	171,525	101,375	80,60	125,40
19-10	34,985	28,1925	7,182	288,875	138,55	123,225	39,28	193,50	189,10	192,50	21,28	7,181	171,65	101,35	80,60	125,50
20-10	34,99	28,1975	7,18275	288,925	138,5375	123,375	39,275	193,425	188,925	192,50	21,2775	7,182	171,50	101,30	80,65	125,55
24-10	34,9925	28,196	7,18325	288,9875	138,5375	123,425	39,275	193,55	189,—	192,40	21,29	7,181	171,475	101,375	80,65	125,50
25-10	34,98375	28,196	7,182875	289,075	138,505	123,3125	39,2475	193,55	189,10	192,50	21,27	7,182	171,425	101,3375	80,60	125,50
26-10	34,97	28,1835	7,1815	289,0625	138,4675	122,925	39,20	193,35	189,—	192,35	21,275	7,181	171,225	101,35	80,55	125,40

BANQUE D'ANGLETERRE

(En milliers de £)

	27-12-1913	21-10-1926	13-10-1927	20-10-1927
ACTIF				
Encaisse métallique				
(Issue Department et Banking D ^o)	33.098	154.096	151.007	151.214
Placement du « Banking Depart.-»				
(Effets, prêts s/titres et fonds publics)	47.429	108.097	106.490	103.727
dont } valeurs garanties par l'Etat	11.199	35.325	52.930	47.550
} autres valeurs	35.930	72.772	53.560	56.177
PASSIF				
Billets en circulation	29.361	138.712	136.272	135.539
Comptes courants :				
du Trésor (Trésor, Caisse d'Épargne et Caisse d'amortissements)	9.421	20.202	21.830	22.097
de Particuliers	42.091	105.347	101.508	99.383
Quotité % de l'encaisse (or, argent et billets en réserve) p ^r rapport au solde des Comptes Courants du « Banking Department » (Proportion of reserve to liabilities)	43,1 %	27,9 %	27,9 %	29,1 %
Taux d'escompte officiel	5,— %	5,— %	4,50 %	4,50 %

BANQUE DE FRANCE

(En milliers de francs)

	26-12-1913	21-10-1926	13-10-1927	20-10-1927
ACTIF				
Encaisse métallique	4.157.455	5.887.814	5.888.758	5.887.760
Or, argent et devises achetés (loi du 7 août 1926)	—	859.115	2.311.360	2.331.931
Disponibilités et avoir à l'étranger	—	79.583	54.251	55.373
Portefeuille	4.526.383	4.690.766	4.343.976	4.414.004
Avances s/ titres, monnaies et lingots	772.403	2.214.236	4.690.000	4.668.382
Avances à l'Etat	205.398	36.350.000	25.400.000	25.150.000
Bons du Trésor français escomptés p ^r avances de l'Etat à des Gouvernements étrangers	—	5.493.000	5.820.000	5.821.000
Comptes courants postaux	—	—	547.617	521.225
Comptes divers	—	5.009.444	24.526.222	24.219.010
PASSIF				
Billets en circulation	5.713.551	54.988.355	55.403.981	55.004.098
Comptes Courants du Trésor et des Particuliers	978.684	3.284.430	40.762.796	40.605.860
Quotité % de l'encaisse métallique par rapport aux engagements à vue	62,12 %	10,10 %	8,90 %	8,97 %
Taux d'escompte officiel	4,— %	7,50 %	5,— %	5,— %

REICHSBANK

(En milliers de Reichsmarks)

	31-12-1913	23-10-1926	15-10-1927	22-10-1927
ACTIF				
Encaisse métallique	4.446.803	1.800.597	1.914.519	1.919.324
Devises étrangères admises dans la couverture des billets	—	411.282	161.716	160.849
Billets d'autres banques	12.765	19.997	19.962	21.340
Portefeuille effets	1.490.749	1.273.404	2.432.152	2.434.784
Avances s/ nantissement	94.473	11.239	94.914	31.577
PASSIF				
Billets en circulation	2.593.445	2.824.529	3.792.632	3.631.756
Divers engagements à vue	793.120	872.099	689.684	831.903
Quotité % de l'encaisse métallique par rapport au total des engagements à vue	42,72 %	48,71 %	42,71 %	43,— %
Taux d'escompte officiel	5,— %	6,— %	7,— %	7,— %

NEDERLANDSCHE BANK

(En milliers de florins P. B.)

	27-12-1913	18-10-1926	10-10-1927	17-10-1927
ACTIF				
Encaisse métallique	160.506	445.542	413.156	413.425
Portefeuille effets :				
» s/ la Hollande	67.504	87.654	156.231	157.325
» s/ l'Étranger	14.300	194.181	125.351	106.825
Avances s/nantissement	86.026	128.467	137.514	141.959
Compte du Trésor (débitaire)	9.235	1.393	14.956	8.999
PASSIF				
Billets en circulation	312.695	840.778	824.265	814.098
Comptes courants :				
de particuliers	4.333	37.758	37.273	27.410
du Trésor (créditeur)	—	—	—	—
Assignations de banque	1.522	507	349	391
Quotité % de l'encaisse métallique par rapport aux engagements à vue	50,39 %	50,68 %	47,94 %	49,11 %
Taux d'escompte officiel	5,— %	3,50 %	3,50 %	4,50 %

BANQUE D'ITALIE

(En milliers de lires)

	31-12-1913	20-9-1926	10-9-1927	20-9-1927
ACTIF				
Encaisse métallique	1.202.240	1.244.002	1.265.721	1.265.805
Disponibilités et avoir à l'étranger	88.988	1.172.301	1.637.847	1.637.708
Portefeuille effets	578.704	5.896.001	5.032.993	4.950.273
Avances sur nantissement	126.063	3.045.443	1.132.886	1.405.777
» à l'Etat	—	4.229.442	4.227.148	4.227.148
Comptes courants (débiteurs)	82.032	1.499.081	1.509.931	1.492.592
PASSIF				
Billets en circulation	1.764.433	17.877.362 *	17.754.645 *	17.703.559 *
Comptes courants :				
de particuliers	207.885	2.382.543	3.198.421	3.241.985
du Trésor	158.831	1.417.478	400.932	328.659
Quotité % de l'encaisse métallique par rapport aux engagements à vue	56,41 %	5,70 %	5,93 %	5,95 %
Taux d'escompte officiel	5,50 %	7,— %	7,— %	7,— %

(*) Y compris les billets provenant de la Banque de Sicile et de la Banque de Naples.

FEDERAL RESERVE BANKS

(En milliers de dollars)

	6-10-1926	28-9-1927	5-10-1927
ACTIF			
Encaisse métallique	2.942.018	3.126.205	3.102.558
Portefeuille commercial et Bons du Trésor escomptés	623.589	430.312	462.485
PASSIF			
Billets des « Federal Reserve Banks » en circulation	1.730.973	1.705.765	1.717.049
Comptes courants	2.259.847	2.389.768	2.426.327
dont } des banques associées	2.211.909	2.336.548	2.360.378
} du Trésor et des particuliers	47.938	53.220	65.949
Quotité % de l'encaisse métallique par rapport aux engagements à vue	73,7 %	76,3 %	74,9 %
Taux d'escompte officiel	4,— %	3,50 %	3,50 %

BANQUE DE POLOGNE

(En milliers de Zloty)

	10-10-1926	30-9-1927	10-10-1927
ACTIF			
Encaisse métallique	135.689 *	183.229 *	185.860 *
Disponibilités en monnaies étrangères	193.207	451.411	467.025
Portefeuille effets	320.051	419.694	420.247
Avances s/titres	68.318	50.256	51.615
» à l'Etat	50.000	25.000	25.000
PASSIF			
Billets en circulation	573.210	844.479	843.483
Comptes courants ;			
de particuliers	120.540	130.437	137.447
Trésor	3.300	125.175	137.111
Quotité % de l'encaisse métallique par rapport aux engagements à vue	23,57 %	16,66 %	16,62 %
Taux d'escompte officiel	10 %	8,— %	8,— %

(*) Non compris les monnaies polonaises en argent et billon.

BANQUE NATIONALE SUISSE

(En milliers de francs)

	31-12-1913	23-10-1926	15-10-1927	22-10-1927
ACTIF				
Encaisse métallique	190.791	510.085	514.854	514.718
Avoir à vue à l'étranger	23.844	22.210	42.020	42.741
Portefeuille	146.546	314.369	297.566	297.912
Avances sur nantissement	28.256	43.169	48.917	49.214
PASSIF				
Billets en circulation	313.821	767.446	812.057	797.628
Comptes de virements et de dépôts	58.930	108.513	124.387	126.196
Quotité % de l'encaisse métallique par rapport aux engagements à vue	51,19 %	58,23 %	54,98 %	55,72 %
Taux d'escompte officiel	4,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %

